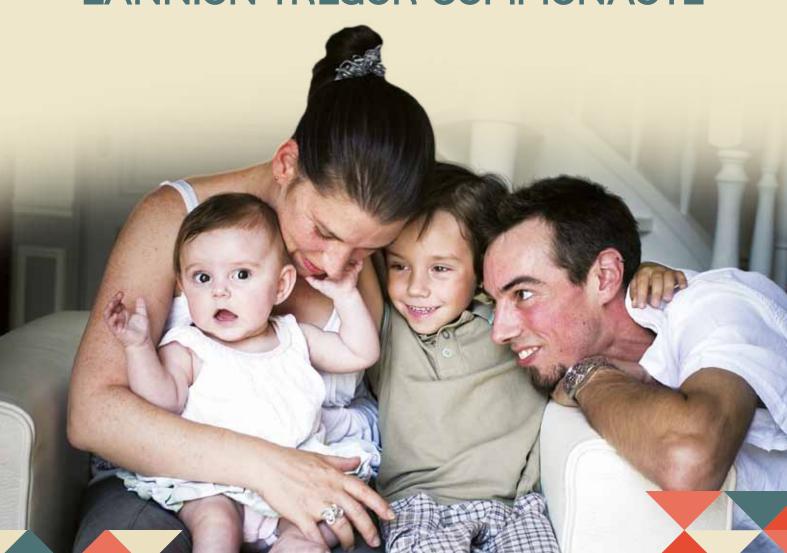




DIAGNOSTIC

PETITE ENFANCE PARENTALITÉ LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ







- p3..... Edito
- p4.....Introduction
- p5..... Historique et méthodologie
- p9.....Les données de cadrage
- p15.....Axe 1 : Adéquation entre l'offre et la demande
 - L'accueil de la petite enfance
 - La parentalité
- p27..... Axe 2: L'information des familles
 - L'information-communication des services aux familles
 - La coordination petite enfance et parentalité
- p33..... Synthèse et propositions
- p34..... Les priorités
- p38..... Sommaire des annexes
- p39..... Les Annexes
- p83......Glossaire

Rédaction: Caf des Côtes d'Armor Directrice Mme Myriam Harley Ont participé à ce travail pour la Caf:

- Nelly Loarer conseillère en développement social 02 96 48 52 73
- Emma Hay chargée de projet de septembre 2014 à août 2015
- Katell Bigot chargée d'études 02 96 77 35 53
- Brigitte Le Clech responsable du service aides aux partenaires 02 96 77 36 55

Nous remercions les personnes qui ont participé à ce travail, les lecteurs et aussi les élus et les agents de Lannion Trégor Communauté, ainsi que tous les acteurs locaux associés. La reproduction, même partielle, de ce document, sa publication sous toute forme sont soumises à autorisation préalable de la Caf des Côtes d'Armor.



EDITO



annion Trégor Communauté est, comme vous le savez, une institution de réflexion et de coopération sur un grand nombre de sujets de notre vie quotidienne.

Les services à la population en matière de petite enfance et de parentalité sont organisés aujourd'hui soit par les mairies, soit par les syndicats intercommunaux, soit par notre communauté d'agglomération ou parfois par les associations. Ils remplissent une mission de service public de très grande qualité pour offrir aux parents des modes d'accueil diversifiés et permettre aux tous petits de vivre des expériences éducatives et de socialisation indispensables à leur épanouissement.

Nous savons pour autant que des ajustements sont à réaliser pour garantir sur l'ensemble du territoire un juste accès de ces structures pour l'ensemble de la population et pour tous les enfants, quels que soient les lieux de résidence et les conditions sociales des habitants.

Les éléments présentés dans ce diagnostic nous éclairent sur les pistes de travail à construire ensemble, que ce soit dans nos communes ou au niveau de Lannion Trégor Communauté. Nous tenons à remercier les nombreuses institutions et professionnels de la petite enfance qui ont contribué à ce travail de très grande qualité. Nous partageons avec eux la même ambition, celle de construire un territoire éducatif pour nos enfants et où nous pouvons donner à tous les moyens d'un égal accès à la formation et à l'emploi, et en particulier aux femmes, mamans de jeunes enfants.

Joël Le Jeune, Président de Lannion Trégor Communauté Patrice Kervaon, Vice-président de Lannion Trégor Communauté en charge de l'action sociale a caisse d'Allocations familiales des Côtes d'Armor et la Communauté d'agglomération Lannion Trégor ont souhaité en décembre 2014 poser ensemble les jalons d'une réflexion globale sur le thème de la petite enfance.

Au cours de l'année 2015, les rendez-vous et réunions de travail se sont succédés pour établir un état des lieux aussi exhaustif que possible concernant l'offre de service petite enfance et parentalité sur le territoire de l'agglomération. Suite à cette première phase de diagnostic, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec pour objectif de confronter ces résultats aux réalités vécues par les gestionnaires de services petite enfance et parentalité afin de les enrichir de leurs apports respectifs.

Je tiens à remercier personnellement tous ceux qui ont participés à cette démarche car ces résultats offrent aujourd'hui de nouvelles perspectives que je vous laisse découvrir à la lecture de ce document. Elles seront non seulement riches d'enseignements pour les élus et les acteurs associatifs mais aussi pleines de projets à venir pour les familles résidant dans l'Agglomération de Lannion Trégor.

Myriam Harley Directrice de la Caf des Côtes d'Armor



Vers un schéma territorial petite enfance, parentalité

Le 1^{er} janvier 2014 la communauté de communes de Beg Ar C'hra fusionne avec Lannion Trégor Communauté. De fait, LTC devient signataire du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'Allocations familiales et les 38 communes du territoire.

Parallèlement en 2014 la Caf s'engage sous l'égide du préfet des Côtes d'Armor avec ses partenaires autour d'une expérimentation sur la mise en œuvre d'un schéma territorial des services aux familles petite enfance et parentalité.

Le schéma départemental des services aux familles est signé le 9 octobre 2014 entre la Caf, l'Amf, la Ddcs, la direction départementale de l'inspection académique, le Département, l'Udaf, l'Adfaam, la Fepem, la Cmaf, la Msa et la fédération départementale de Familles rurales.

Le schéma s'articule autour de cinq orientations stratégiques :

- réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif,
- répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier lorsqu'elles rencontrent des situations de vulnérabilité,
- réduire les inégalités éducatives pour les enfants des familles vulnérables,
- améliorer progressivement le maillage du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité,
- développer l'information des familles et des acteurs locaux en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité.

Les partenaires du schéma invitent les Epci à décliner ces orientations à l'échelle de leur territoire. Tout nouveau projet d'accueil du jeune enfant devra s'inscrire dans le schéma de référence «accueil du jeune enfant» de son intercommunalité.

Il s'avère donc nécessaire pour LTC d'établir son propre schéma de référence d'accueil petite enfance et parentalité : envisager le développement des modes d'accueil et des services de soutien à la parentalité à moyen terme sur le territoire, en cohérence avec l'offre existante et les besoins des familles.

Le point de départ d'une telle démarche est au préalable de dresser un état des lieux des services et des besoins. Aussi dès septembre 2014, la Caf et LTC s'entendent sur la nécessité de réaliser un diagnostic partagé petite enfance et parentalité.

UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ, POURQUOI?

- > Pour partager la connaissance afin d'éclairer et d'amener une réflexion chez les acteurs œuvrant dans le champ de la petite enfance (élus, associations, professionnels) et du soutien à la parentalité,
- > pour évaluer la cohérence territoriale de l'existant et des projets en associant élus, responsables et partenaires,
- > pour évaluer l'équilibre entre les différents modes d'accueil en intégrant l'accueil des enfants de 2-3 ans en école maternelle et l'activité des assistants maternels,
- > pour mesurer les conséquences pour les usagers au regard des différentes offres de service.

La Caf des Côtes d'Armor assure la maîtrise d'oeuvre de ce diagnostic et LTC assure la maîtrise d'ouvrage. La Caf a la volonté de co-construire avec les collectivités concernées et Lannion Trégor Communauté une vision plus claire et globale en matière de petite enfance et de parentalité. La Caf et LTC définissent conjointement les modalités opérationnelles de suivi du diagnostic.

Les travaux issus de ce diagnostic viendront nourrir le futur schéma territorial petite enfance - soutien à la parentalité de LTC.





HISTORIQUE ET MÉTHODOLOGIE



Une dynamique partagée

De janvier 2015 à septembre 2015, la Caf des Côtes d'Armor anime un diagnostic partagé petite enfance (0 - 3 ans) et parentalité (0 - 12 ans) en collaboration avec Lannion Trégor Communauté. Ce travail associe divers acteurs des 38 communes de la communauté. Il permet d'impulser une dynamique sur les questions relatives à l'accueil du jeune enfant et à l'offre parentalité.

Pendant neuf mois, plusieurs étapes jalonnent ce diagnostic partagé allant de la réalisation d'un état des lieux, qui permet de récolter des données quantitatives et des éléments qualitatifs, à l'élaboration de propositions d'actions.

Il est le résultat de la réflexion des acteurs du territoire (élus, techniciens de la petite enfance ou de la parentalité, représentants associatifs, parents, assistants maternels) mobilisés pour l'accueil du jeune enfant et l'offre parentalité.

Il ouvre des perspectives notamment en terme d'arbitrages politiques qui permettront une déclinaison opérationnelle, accompagnée par la Caf.

Un cahier des charges et une présentation aux élus communautaires

Le comité de pilotage s'installe le 28 janvier 2015.

Il définit dans un cahier des charges les objectifs à atteindre et la méthode. Il valide chaque étape du diagnostic et s'appuie sur un comité technique composé de professionnels de la petite enfance et de l'enfance pour sa mise en œuvre.

La démarche du diagnostic partagé petite enfance et parentalité est présentée ce même jour aux élus des 38 communes de LTC au siège de l'agglomération (cahier des charges, comité de pilotage, comité technique : cf annexes 1, 2, 3).

UN COMITÉ DE PILOTAGE

Le Président de LTC / Le Directeur de la Caf

11 élus de tout le territoire / Des techniciens Caf et LTC

3 Missions:

- > Valider le cahier des charges et les étapes
- Valider les résultats et les scenarii
- Rendre compte devant le Conseil Communautaire

UN COMITÉ TECHNIQUE

10 à 15 techniciens de la petite enfance, du développement social, de bureau d'étude : Lannion Trégor Communauté, Caf, Pmi, Maison du Département, Responsables de structures

6 Missions

- > Recueillir les données
- > Les analyser et les rendre lisibles
- > Organiser la concertation avec les acteurs
- > Proposer les enjeux
- > Etablir des propositions
- > Adapter la méthode si besoin



Tremière étape : l'état des lieux par le recueil des données quantitatives et qualitatives

Les objectifs sont :

- d'acquérir et de partager de la connaissance sur l'offre petite enfance et parentalité à l'échelle de LTC,
- de comprendre la demande et les besoins des familles avec jeunes enfants résidents sur l'agglomération.

UNE APPROCHE PAR DONNÉES STATISTIQUES

Ces données sont récoltées via l'Insee, l'applicatif Imaje de la Caf et des études territoriales fournies par des partenaires :

analyse de Besoins Sociaux de la ville de Lannion et du Cias de Lannion Trégor Communauté (rapport d'étape) ainsi que le zoom territorial de Pôle Emploi.

Ainsi, sont obtenues:

 des données démographiques telles que la variation de la population et l'évolution des naissances, le solde migratoire des jeunes enfants, la pyramide des âges.



HISTORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

 des données relatives à la population des allocataires Caf sur LTC: répartition des enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer bénéficiaire de minima sociaux ou dans un foyer monoparental, part des enfants de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent, dispersion des revenus des familles avec des enfants de moins de 3 ans.

Par ailleurs, des questionnaires sont envoyés, en février 2015, à chaque responsable d'Eaje sur le territoire. Ces questionnaires interrogent le fonctionnement de la structure, sa capacité d'accueil, son utilisation, l'accueil des publics spécifiques et les modalités d'admission. Ce travail permet de recenser de manière détaillée l'activité de chaque Eaje du territoire en novembre 2014.

Les bilans annuels (2014) des Rpam, du Laep et de deux ludothèques sont consultés.

UNE APPROCHE PAR ENTRETIEN INDIVIDUEL MENÉE EN FACE À FACE POUR DES DONNÉES QUALITATIVES

Les responsables des onze Eaje du territoire et les quatre animatrices de Rpam sont interrogés lors d'entretiens individuels durant les mois de janvier et février 2015. La vision des professionnels sur la prise en compte des demandes des familles et des réponses apportées par les Eaje ou sur l'accueil individuel pour les Rpam a pu être appréhendée. La réponse apportée par ces services : le fonctionnement, l'implantation, l'usage, le travail de partenariat, ont pu ainsi être mesurés.

Des entretiens sont également menés auprès de divers acteurs susceptibles d'être en contact avec les familles :

Pôle Emploi, la Mission Locale, le CAMSP, Mamhique, les ressources humaines de l'hôpital de Lannion, l'association Le Gué, le centre social l'Horizon de Lannion, Domicile Action Trégor, La Maison du Département.

Ces acteurs sont interrogés sur les particularités des familles qu'ils accompagnent dans leurs besoins et leurs attentes en matière d'offre petite enfance et parentalité ainsi que sur l'état des projets qu'ils mènent actuellement en faveur des familles.

Nb: Les propos des acteurs interrogés figurent en italique dans ce document.

Deuxième étape : des réunions de proximité à partir de six secteurs géographiques

L'entrée territoriale est retenue pour échanger avec l'ensemble des acteurs concernés par l'enfance ou la parentalité.

Le comité de pilotage du 28 janvier 2015 choisit de s'appuyer sur les six secteurs définis à l'origine pour l'Analyse de Besoins Sociaux du Cias de LTC.

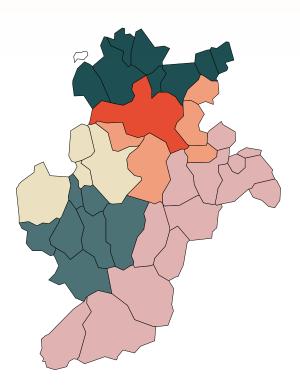
Les 6 pôles de proximité

Secteur **1** Lannion

Secteur **2**Trébeurden, Trégastel
Pleumeur-Bodou,
Perros-Guirec, St Quay,
Louannec,Trélevern
Trévou-Tréguignec

Secteur **3**Plestin les Grèves,
ST Michel en Grèves
Trédrez-Locquemeau
Ploumilliau

Secteur **4**Ploulec'h
Ploubezre
Rospez, Kermaria
Caouennec-Lanvezéac



Secteur **5**Quemperven
Mantallot
Berhet, Prat
Coatascorn
Cavan
Tonquedec,
Pluzunet
Le Vieux Marché
Trégrom
Plounevez-Moedec
Loquivy-Plougras,
Plougras

Secteur **6**Plouaret
Lanvellec,
Plufur
Plounérin,
Trémel
Tréduder
Plouzélambre



Près de 76 acteurs du territoire ont pu participer à ces réunions d'échanges : élus en charge de l'enfance, techniciens des communes ou des intercommunalités (responsables de structures d'accueil, animateurs de Rpam, coordinateurs enfance jeunesse), techniciens des services de la Pmi et du Conseil départemental (conseillère technique, puéricultrices, médecin, chef de service de la Maison du département), représentants associatifs, parents, assistants maternels et acteurs sociaux exerçant dans des institutions différentes (Pôle Emploi, Mission Locale, réseau Mamhique, association de médiation familiale Le Gué, centre social l'Horizon à Lannion, Centre communal d'action sociale de Lannion, association de services aux personnes "Domicile Action Trégor").

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

- croiser les regards des différents acteurs,
- alimenter les données quantitatives par des éléments qualitatifs sur l'accueil des 0-3 ans et la parentalité,
- favoriser la rencontre entre les différents acteurs,
- identifier les atouts et les axes d'amélioration de chaque secteur. Elles n'ont pas pour objet de prendre des décisions.

Pour chaque secteur, des éléments démographiques et les caractéristiques des familles ayant des enfants de moins de trois ans fournis par la Caf (situations sociales, familiales, professionnelles) sont d'abord présentés.

Les échanges se sont nourris de l'expérience des acteurs de terrain, plus particulièrement de l'expression des familles qu'ils entendent au quotidien et de leurs visions sur l'accueil petite enfance et l'offre parentalité de leur territoire d'exercice.

Les acteurs de terrain ont également fait part des priorités à mettre en œuvre sur LTC en matière de petite enfance et de parentalité. Ils ont échangé à partir de cinq questions définies par le comité technique, le 25 février 2015 :

- Qui sont les familles avec enfants de moins de 3 ans de votre territoire (situations sociales, familiales, professionnelles) ?
- Connaissez-vous des actions parentalité sur votre territoire ?
 Identifiez-vous des besoins de soutien à la parentalité sur votre territoire ?
- Quelles sont, d'après vous, les forces et les faiblesses en matière d'accueil petite enfance de votre territoire (modes d'accueil individuel et collectif)?
- Si vous êtiez une famille avec enfant(s) de moins de 3 ans qui réside sur ce secteur et que vous recherchiez un mode d'accueil :
 - sur quoi vous appuieriez-vous pour trouver un mode d'accueil ?
 - quels freins rencontreriez-vous pour trouver un mode d'accueil?
- Quelles sont les priorités de votre territoire (accueil petite enfance et parentalité) ?

Ces réunions font apparaître des besoins non couverts et de nouveaux questionnements. Elles facilitent aussi la réflexion des acteurs concernant les améliorations possibles de l'offre actuelle. La synthèse de ces rencontres a permis de déterminer des enjeux.

Troisième étape : premier rendu du diagnostic, restitution des données de cadrage et partage des enjeux

La restitution des données de cadrage et la présentation des enjeux ont lieu le 29 avril 2015 lors d'un comité de pilotage élargi à la commission enfance jeunesse du Cias.

Issus des réunions de proximité et du recueil des intentions, les enjeux sont présentés par la Caf selon deux catégories : adéquation de l'offre et de la demande petite enfance et parentalité, coordination-visibilité.

Ils sont mis en parallèle avec des données de cadrage concernant la démographie de l'agglomération et la caractérisation des familles présentes sur le territoire.

Les données récoltées dans les questionnaires complètent cette analyse.

A la suite de cette réunion, la démarche de diagnostic se poursuit à l'échelle de l'agglomération, par des réunions thématiques sur chaque catégorie d'enjeux.



HISTORIQUE ET MÉTHODOLOGIE



Quatrième étape : deux groupes de travail thématiques à l'échelle de l'agglomération

Les 23 et 30 juin 2015, deux groupes d'une guinzaine de personnes chacun ayant participé aux réunions de proximité, se réunissent pour travailler sur ces deux enjeux.

L'objectif de ces groupes est de déterminer des pistes d'actions possibles à soumettre au conseil communautaire.

Les participants sont amenés à rechercher des solutions idéales sans tenir compte dans un premier temps de leur faisabilité et sachant que les idées proposées peuvent ne pas être retenues.

Auparavant le comité technique du 20 mai 2015 a affiné les problématiques:

- adéquation de l'offre et de la demande : "comment adapter et/ ou développer l'offre actuelle (petite enfance et parentalité) pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des familles ?",
- coordination-visibilité : "comment améliorer la communication pour les parents et les professionnels en matière de services aux

Cinquième étape : les propositions d'actions du comité de pilotage

Issu de la synthèse de l'ensemble des travaux réalisés au cours de ce diagnostic et du travail de réflexion des deux groupes thématiques, le dernier comité de pilotage élargi débat le 30 septembre 2015 sur les actions à mettre en œuvre pour développer une offre équilibrée et diversifiée pour l'accueil du jeune enfant et les actions de soutien à la parentalité pour l'ensemble des habitants de Lannion Trégor Communauté.

LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ DE DÉCEMBRE 2014 À SEPTEMBRE 2015 **ÉTAPES ET ACTEURS**

UN COMITÉ DE PILOTAGE

Le Président de LTC Le Directeur de la Caf 11 élus de tout le territoire Des techniciens Caf et LTC

3 Missions:

- >Valider le cahier des charges et les étapes
- >Valider les résultats et les
- >Rendre compte devant le Conseil Communautaire

4 réunions :

- >28/01/2015
- >07/04/2015
- >29/04/2015 :

Restitutions des données et Partage des enjeux >30/09/2015

Recueil de données statistiques (Insee et Caf) Questionnaires aux équipements Petite Enfance Interview des responsables d'équipements Rencontres de différents acteurs : Mission locale, Pôle emploi, centre social, Domicile Action Trégor...

6 Réunions de proximité :

Du 10 au 31 mars 2015

76 personnes différentes : Élus, techniciens Petite Enfance, parents, assistants maternels, responsables de l'insertion professionnelle, de l'emploi, du secteur médico-social.

2 Groupes de travail: 23 et 30 juin 2015

29 personnes différentes :

Élus, techniciens Petite Enfance, associations

2 thèmes :

- adéquation de l'offre et de la demande en accueil PE et parentalité
- coordination visibilité

Le 30 Septembre 2015 comité de pilotage et comité technique partage des enjeux et des propositions d'actions

UN COMITÉ TECHNIQUE

10 à 15 techniciens de la petite enfance, du développement social, de bureau d'étude :

LTC, Caf, Pmi, MDD, Responsables de structures

6 Missions:

- >Recueillir les données
- >Les analyser et les rendre lisibles,
- >Organiser la concertation
- avec les acteurs
- >Proposer les enjeux
- >Etablir des propositions
- >Adapter la méthode si besoin

5 réunions:

25/02/2015

08/04/2015

29/04/2015

20/05/2015

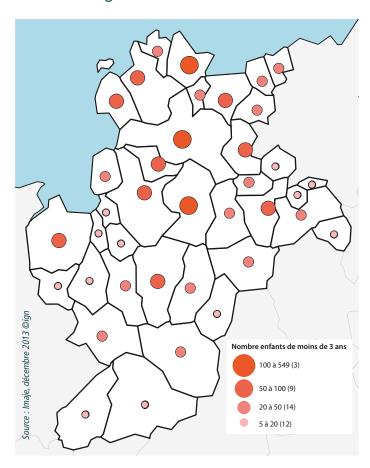
30/09/2015



LES DONNÉES DE CADRAGE

LES FAMILLES SUR LTC

LTC compte 2 000 enfants âgés de moins de 3 ans soit 1 900 familles concernées.

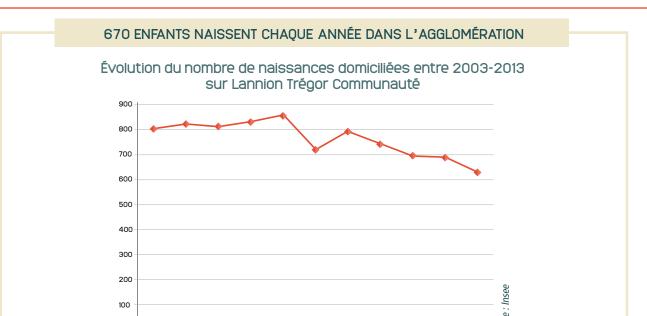






LES DONNÉES DE CADRAGE

La démographie sur l'agglomération

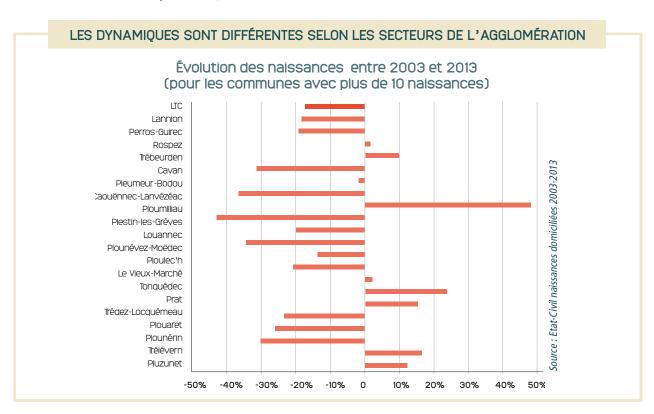


2009

On observe une augmentation du nombre des naissances de 2003 à 2007 sur le territoire avec un pic observé en 2007 (855 naissances). Depuis la baisse du nombre de naissances est plus rapide que celle observée au niveau du département (- 20 % entre 2003 et

0

2013 sur LTC contre - 8 % sur le département). Cette diminution est principalement liée à la baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants sur le territoire.



Les communes de Lannion et Perros-Guirec ont une baisse des naissances comparable à celle observée dans l'agglomération. Le nombre de naissances est passé de 36 en moyenne par an entre 2003 et 2005 à 20 en moyenne par an entre 2011 et 2013 sur la commune de Ploumilliau. A l'inverse le nombre de naissances moyen est passé de 9 à 13 sur la même période dans la commune

de Caouënnec-Lanvézéac avec un pic de 20 naissances en 2013. Des distinctions sont à observer entre les communes situées sur le littoral et les communes périurbaines.

Les nouvelles familles s'installent principalement le long des axes routiers (RN 12, axe Guingamp-Lannion, Lannion Tréquier).

UN ENFANT SUR DIX DE MOINS DE 3 ANS DU DÉPARTEMENT HABITE SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Evolution du nombre d'enfants âgés de moins 4 ans

	2006	2011	Evolution (%)
0 - 4 ans	3 836	3 665	-4,5
4 ans	1 427	1 482	3,9
0 - 3 ans	2 409	2 186	-9,3

Source: Insee, Recensement de la population 2006-2011.

La ville de Lannion concentre à elle seule 27 % des enfants. Les communes de Ploubezre et Perros-Guirec comptent 6 % des enfants chacune.

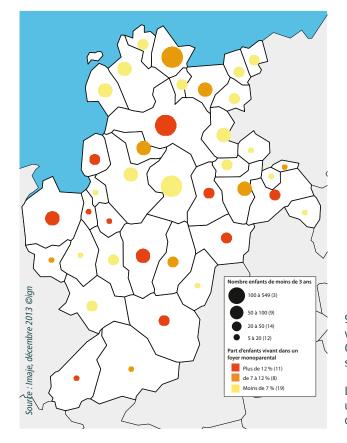
Si la baisse des naissances est importante, la baisse du nombre d'enfants âgés de moins de 4 ans est moindre (- 9 % entre 2006

et 2011). En effet le territoire bénéficie d'un solde migratoire positif pour cette tranche d'âge. La commune de Lannion a une progression de 2 % entre 2006 et 2011.

Les caractéristiques des familles avec enfants de moins de 3 ans

DES SITUATIONS DIFFÉRENTES FACE À LA MONOPARENTALITÉ SELON LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Part d'enfants âgés de moins de 3 ans vivant dans un foyer monoparental



9,2 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale. On observe des situations différentes selon les secteurs.

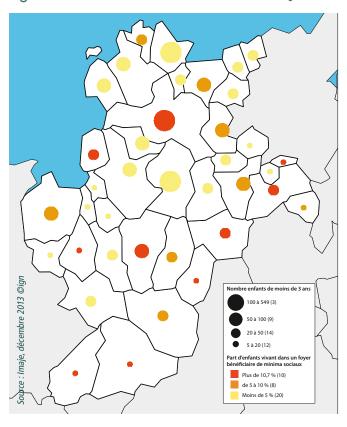
Lannion et Plestin-Les-Grèves concentrent une part plus importante d'enfants vivant dans une famille monoparentale.



LES DONNÉES DE CADRAGE

9 % DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS VIVENT DANS UN FOYER BÉNÉFICIAIRE DE MINIMA SOCIAUX

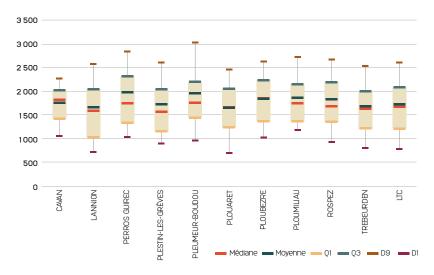
Part d'enfants âgés de moins de 3 ans vivant dans un foyer bénéficiaire de minima sociaux



Cette proportion est inférieure à la moyenne départementale (9,9 %) mais différente selon les communes.

La ville centre a la plus forte proportion d'enfants vivant dans un foyer bénéficiaire de minima sociaux tandis que la proportion dans les communes autour de Lannion est plus faible.

Dispersion des enfants de moins de 3 ans selon le revenu par unité de consommation de la famille



MÉTHODE:

Le revenu par unité de consommation, calculé à partir des données des Caf correspond aux revenus mensuels soumis à impôts sur le revenu auxquels sont ajoutées les prestations versées par la Caf. Ce revenu est divisé par un nombre d'unités de consommation dépendant de la taille de la famille : 1 unité pour le premier adulte, 0,5 pour chaque personne de 14 ans et plus, 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans ; pour une famille monoparentale le nombre d'unité est majoré de 0,2.

LECTURE GRAPHIQUE:

La valeur D1 indique le revenu maximum des 10 % les plus pauvres, la valeur D9 indique le revenu minimum des 10 % les plus riches. Le rectangle grisé indique l'intervalle dans lequel se situent les revenus de la moitié de la population étudiée. La médiane indique le revenu qui sépare la population en deux groupes de même effectif.

Cette approche permet de conforter le constat d'une concentration des revenus plus faibles dans les communes de Lannion et Plouaret.

Les familles et l'emploi

LA CONCENTRATION DES EMPLOIS ENTRAÎNE UNE IMPORTANTE MOBILITÉ DES FAMILLES ACTIVES

La ville de Lannion concentre à elle seule un emploi sur deux. Les secteurs de la télécommunication et de la haute technologie sont les plus représentés.

Sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, le secteur médico-social (hôpital, structures d'hébergement pour personnes âgées, services d'aide à la personne) connaît une augmentation de l'emploi. Le vieillissement de la population a entraîné le développement d'emplois dans ce secteur. Les effectifs des salariés entre 2009 et 2010 ont augmenté de 8 % dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et de 7 % dans celles d'aide, de soins et de services à domicile.

Il apparaît alors nécessaire pour certains élus de favoriser l'attractivité de leur territoire. "Nous avons la volonté de favoriser l'insertion des jeunes et notamment des familles pour rendre le territoire attractif", selon un élu rencontré dans le cadre d'une réunion de proximité (secteur 3).

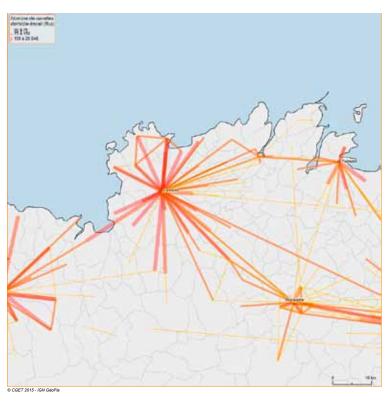
Le Trégor littoral a une activité essentiellement touristique : hôtellerie et restauration.

Les secteurs de l'agroalimentaire, de l'agriculture et du commerce sont aussi présents sur LTC mais restent moins prégnants par rapport aux autres territoires du département.

Nombre d'emplois au lieu de travail, 2011

E CAST 7011 - ION Stade'S

Flux domicile-travail



La population active travaille dans 80 % des cas sur LTC. Cependant, les emplois sont davantage présents sur la ville centre de Lannion et cela suscite des déplacements quotidiens pour les familles qui habitent dans les communes environnantes. "Pour trouver un

emploi et trouver un mode de garde, il faut être mobile c'est-àdire avoir un permis et un véhicule", selon une mère de famille. Les acteurs du territoire constatent que l'agglomération est peu desservie en transports collectifs.

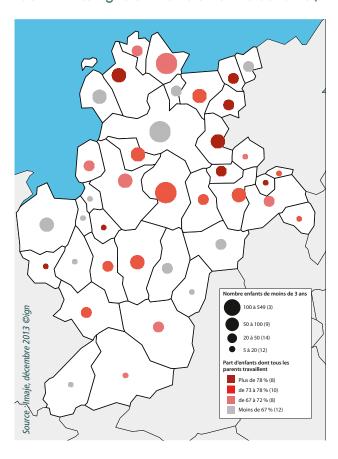
¹ Evolution des effectifs salariés sur le Pays Du Trégor Goëlo depuis 2005, données Urssaf



LES DONNÉES DE CADRAGE

DEUX ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS SUR TROIS ONT DES PARENTS ACTIFS OCCUPÉS

Part d'enfants âgés de moins de 3 ans dont les parents travaillent



68 % des enfants ont des parents qui travaillent, contre 70 % au niveau du département et 57 % dans l'agglomération de Saint-Brieuc.
Cette proportion peut refléter le besoin d'accueil même si certains enfants dont les parents sont actifs occupés n'en ont pas besoin. De même certains enfants dont les parents sont inactifs peuvent avoir un besoin d'accueil.

DES EMPLOIS OCCUPÉS SOUVENT PRÉCAIRES ENTRAÎNANT DES CONTRATS DE COURTE DURÉE OU IRRÉGULIERS

La manière de répondre aux besoins des familles en terme d'accueil du jeune enfant a évolué ces dernières années. Elle est à relier à des préoccupations socio-économiques marquées par de nouvelles formes d'emplois associant flexibilité, temps partiels et précarité de l'emploi.

En terme de modes d'accueil, la demande évolue vers une augmentation du besoin de contrats de courte durée hebdomadaires, irréguliers voire changeants. Ces nouveaux besoins s'expliquent en partie par la prégnance de la précarité de l'emploi et notamment la multiplication des contrats de travail de courte durée et en horaires atypiques.¹

La précarité de l'emploi notamment le recours à des contrats de travail de courte durée et en horaires atypiques est plus fort sur les secteurs 1, 3, 6.

La prégnance du chômage de longue durée peut également perturber le quotidien de certaines familles qui souhaitent s'insérer ou se réinsérer professionnellement. L'accès à un mode de garde peut être un frein au retour à l'emploi. "Souvent des jeunes parents en insertion professionnelle ne se présentent pas en stage étant donné qu'ils ne trouvent pas un mode de garde correspondant à leurs horaires d'emploi", selon le directeur de Pôle Emploi.

¹ Selon Mamhique en Côtes d'Armor, les horaires atypiques correspondent à des horaires de travail situés avant 7h30, après 20h00, la nuit, les dimanches et les jours fériés.



AXE 1: ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE



L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

"LTC est un territoire où il y a une politique volontariste envers l'accueil petite enfance" 1

L'engagement de plusieurs communes du territoire dans l'organisation d'une offre d'accueil collectif et le soutien à l'accueil individuel est perçu comme une réelle plus-value pour le territoire. Cela se caractérise par un taux de couverture de LTC en matière de petite enfance qui s'élève à 78 %, supérieur au regard du taux départemental de 75 % et de la moyenne nationale (54 %). Le taux de couverture est le rapport entre le nombre de places d'accueil collectif et individuel y compris le nombre d'enfants scolarisés et le nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant sur le territoire.

¹ Propos d'un élu lors d'une réunion de proximité

L'accueil individuel, le principal mode d'accueil des jeunes enfants

«L'assistant maternel est une personne qui moyennant rémunération accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile» (article L421-1 du code de l'action sociale et des familles).

L'assistant maternel exerce sa profession dans des conditions fixées par un cadre législatif et réglementaire. Les textes font obligation au Président du Conseil Départemental et au service de Pmi d'assurer et de garantir :

- les différentes procédures d'agrément, de renouvellement et de modifications de l'agrément,
- d'organiser et de financer la formation obligatoire de 120 h,
- d'assurer le suivi, le contrôle et l'accompagnement des assistants maternels.

Les assistants maternels ont également un interlocuteur de proximité par la présence des animatrices des Rpam, dont la fonction est de les informer, de les accompagner et de contribuer à leur professionnalisation.

UN ACCUEIL EN NOMBRE

L'agglomération compte environ 360 assistants maternels actifs qui accueillent 1 166 enfants tous âges et lieu de résidence confondus.

811 enfants âgés de moins de 3 ans résidant dans l'agglomération sont accueillis par un assistant maternel.

DES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES

Les acteurs du territoire constatent qu'il y a en général sur LTC un bon réseau d'assistants maternels.

Cependant selon les secteurs, le pourcentage d'enfants de moins de 3 ans accueillis par un assistant maternel est variable.

Dans l'agglomération, 46 % des enfants âgés de moins de 3 ans sont accueillis par un assistant maternel, cette proportion varie de 31 % dans le secteur 1 à 65 % dans le secteur 3.

Plusieurs raisons expliquent ces variations : la présence ou non d'un mode d'accueil collectif ou bien l'activité des assistants maternels.

Il peut y avoir un nombre important d'assistants maternels "cela laisse donc le choix aux familles" (exemple : le secteur 1 Lannion). A l'inverse, des familles peuvent se trouver en difficultés (secteur 3 Plestin-Les-Grèves). De fait, les enfants résidant sur ce secteur ne sont pas toujours accueillis par un assistant maternel de leur commune.

Depuis 2012, une MAM (1,2,3 soleil), Maison des Assistants Maternels, est installée sur la commune de Cavan. Elle regroupe trois assistantes maternelles et peut accueillir jusqu'à 10 enfants. Une MAM est une nouvelle forme d'accueil individuel, cette organisation permet aux assistants maternels de "distinguer vie privée et vie professionnelle" et est séduisante pour les parents.

	Nombre d'assistants maternels (AM) actifs au mois de novembre	Nombre d'enfants accueillis par un AM (Caf/Msa)	% d'enfants accueillis par un AM
Secteur 1	89	159	31
Secteur 2	94	182	47
Secteur 3	34	97	65
Secteur 4	64	162	56
Secteur 5	55	160	49
Secteur 6	20	51	48
Agglomération	356	811	46

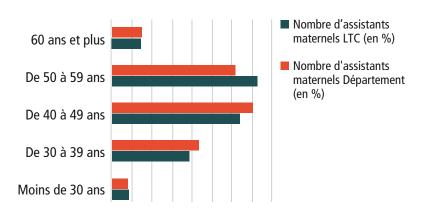


AXE 1 ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

UN POINT DE VIGILANCE POUR L'AVENIR, LE RENOUVELLEMENT DES ASSISTANTS MATERNELS

Une part importante des assistants maternels est aujourd'hui âgée de plus de 50 ans, au-dessus de la moyenne du département.

Répartition par âge des assistants maternels actifs dans l'agglomération en %



UN MODE D'ACCUEIL PARFOIS UNIQUE ET QUI NE RÉPOND PAS À TOUTES LES SITUATIONS

Le coût d'un accueil individuel peut être élevé pour certaines familles. Il nécessite au départ une avance de fond qui peut être dissuasive, notamment pour les petits revenus. Une étude récente de la DREES* indique un reste à charge supérieur pour les parents qui choisissent l'accueil individuel par rapport à l'accueil collectif : de 1,40 €/h en moyenne pour de l'individuel à 1,20 €/h pour du collectif.

Les parents bénéficiant du complément libre choix d'activité (congé parental) ne peuvent pas le cumuler avec l'allocation de libre choix du mode de garde. Le recours à un assistant maternel pour un besoin même ponctuel peut alors être difficile. Cela crée une vraie inégalité quand il n'y a pas d'autres propositions d'accueil sur le territoire. Les solidarités de voisinage, amicale ou familiale sont alors sollicitées.

Enfin, les assistants maternels ont parfois des réticences à répondre à des besoins ponctuels ou aux contrats de courte durée hebdomadaire ou changeants.



^{*«}Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants?», Etudes et résultats, n°930, août 2015

L'accueil collectif : une concentration dans quelques communes

En juin 2015, LTC comptait 185 places en accueil collectif, dont 145 en multi-accueil, 35 en halte-garderie, 5 en micro-crèche et 90 en accueil familial.

388 enfants ont été accueillis dans un de ces établissements en novembre 2014 soit un peu plus de 2 enfants par place.

A noter que depuis septembre 2015, la capacité d'accueil du multi-accueil du Cias LTC, implanté à Plouaret est passée de 12 à 15 places et que l'équipement est désormais ouvert 5 jours par semaine.

POUR LES PARENTS L'ACCESSIBILITÉ DE CES ÉTABLISSEMENTS DÉPEND DE LEUR LIEU DE RÉSIDENCE

Gérés par les collectivités (communes, communauté de communes) ou par une association subventionnée (Ti Poupigou à Bégard ou Ti Choutig à Quemperven), les Eaje ne sont accessibles, en principe, qu'aux seuls résidents des collectivités qui les financent.

Cependant, pour répondre aux demandes, et par souci de bonne gestion, certaines collectivités ouvrent aux enfants de communes extérieures.

A Perros-Guirec ou à Trébeurden si la priorité est donnée aux enfants résidents cela n'est pas exclusif. Selon la responsable de Perros Guirec, "nous accueillons des enfants de Saint-Quay Perros, Louannec et d'autres communes environnantes". De même la haltegarderie de Trébeurden accueille des enfants issus notamment de

Mise à jour février 2015 - Source Caf

la commune de Pleumeur-Bodou. Les établissements de Lannion sont eux ouverts par convention aux enfants de Ploubezre, et Rospez. Ti-Choutig à Quemperven et Ti-Poupigou à Bégard gérés chacun par une association subventionnée par LTC sont accessibles pour une part aux enfants des communes de l'ex Communauté du Centre Trégor.

Il en résulte que selon la commune de résidence, les parents sont soit :

• dans une grande incertitude quant à la possibilité d'accueil puisqu'ils ne sont pas prioritaires dans l'ordre d'attente,

Mise à jour décembre 2015 - Source Caf

n'ont pas accès à un accueil collectif.

Capacité d'accueil des Eaje en 2015 Multi-accueil : 145 places Crèche familiale : 90 places Halte-garderie : 35 places Micro-crèche : 5 places



AXE 1 ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS VARIE FORTEMENT SELON LES TYPES D'ÉQUIPEMENTS



Les multi-accueils reçoivent en proportion équivalente des enfants sur des contrats 5 jours, 3 à 4 jours et 1 à 2 jours. La proportion d'enfants avec un contrat de moins d'un jour est d'environ 8 % tandis qu'elle est de plus de 60 % en halte-garderie. L'amplitude d'ouverture des haltes garderies expliquent cette différence, ce mode d'accueil est très peu utilisé par des couples bi-actifs (ou monoparents actifs). Les crèches familiales se caractérisent par une proportion forte de contrats de 5 jours (plus de 60 %).

LA GARDE À DOMICILE SUR LTC

Elle est marginale puisque seulement 15 enfants de moins de 3 ans sont concernés en 2013.

Les constats : une offre d'accueil importante mais qui ne répond pas toujours aux besoins et aux attentes des familles

DES INÉGALITÉS TERRITORIALES

POUR L'ACCUEIL INDIVIDUEL

"Je ne pensais pas que trouver un assistant maternel c'était le parcours du combattant" 1, on observe une tendance à la baisse du nombre d'assistants maternels depuis 2008 et une répartition pas toujours en résonance avec la demande (secteurs 1,2,3 et plus récemment dans la zone 5).

"En 2009-2010, il y avait plus d'assistants maternels que de demandes, certains ont choisi de se retirer de la profession pour se reconvertir professionnellement". ² Globalement sur LTC entre 2011 et 2013 on constate une baisse du nombre d'assistants maternels actifs de 7 %.

Les animatrices de Rpam constatent que les assistants maternels, sur des secteurs en demande, peuvent encore choisir les contrats qui leurs conviennent. En effet, dans les secteurs 3 et 5, une hausse d'activité des assistants maternels est observée pour ceux toujours actifs. "Cependant, il s'avère difficile d'avoir une connaissance approfondie sur leurs disponibilités et leurs possibilités d'accueil", selon une animatrice de Rpam. Les démarches menées par les parents pour rechercher un assistant maternel peuvent se révéler difficiles.

POUR L'ACCUEIL COLLECTIF

"Sur certains secteurs, il est constaté que les familles n'ont pas toutes le choix pour trouver le mode de garde qu'elles souhaitaient à l'origine".

Sur les secteurs non couverts par un Eaje, les familles n'ont pas d'autres choix que de recourir à un assistant maternel.

Pour autant, les Eaje aujourd'hui connaissent une certaine stagnation de la demande. En effet, les listes d'attente ne sont plus aussi longues et les demandes ne correspondent pas toujours à leurs possibilités d'accueil. Les commissions d'attribution des places vont "au bout" de la liste. L'ouverture des structures à d'autres communes, avec ou sans convention est devenue une nécessité.

- ¹ Propos issu d'un parent interviewé
- ² Propos issu d'une animatrice de Rpam

"UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE QUI S'ADAPTE LENTEMENT AUX BESOINS DE CONTRATS COURTS OU OCCASIONNELS"

Les demandes des familles évoluent vers une augmentation de besoins de contrats de plus courte durée hebdomadaire, irréguliers voire changeants. Cela nécessite alors de les accompagner dans l'anticipation des besoins de garde et dans l'incitation à recourir à l'accueil régulier sur des petits temps d'accueils. Cependant, elles peuvent être confrontées soit :

- aux difficultés d'intégration de ce type de contrat dans la gestion d'un Eaje,
- aux réticences des assistants maternels.

De nombreux parents sont confrontés à la précarité de l'emploi. Ils ont des contrats de travail à temps partiels, irréguliers ou saisonniers qui imposent des horaires "subis".

UNE AMORCE D'ÉVOLUTION DES STRUCTURES COLLECTIVES

Les Eaje présents sur le territoire ne répondent pas parfaitement à cette demande de par leurs horaires ou leur contrainte de gestion. Cependant on assiste à une évolution. Entre 2011 et 2013 pour une

même offre d'accueil*, c'est 15 enfants de plus qui sont inscrits alors même que le nombre d'heures d'accueil a diminué légèrement de 3 257 h au total ce qui signifie davantage de contrats pour une durée plus courte.

* Etude réalisée sur 5 multi accueils de fonctionnement comparable

UNE ÉVOLUTION SUBIE PAR LES ASSISTANTS MATERNELS

En accueil individuel, certains assistants maternels ont des réticences pour ce type de demandes. Ces réserves qui sont liées à la perception de revenus précaires (peu élevés et instables), et/ou à la complexité de l'organisation (flexibilité des horaires), de la législation (elles ne peuvent pas dépasser leur agrément), et l'inadaptation de la convention collective (durée de préavis...). Les assistants maternels qui ont continué leur activité et qui sont

implantés sur des secteurs où il y a peu de demandes de contrats à temps plein "ont dû s'adapter à la nouvelle demande des familles" (propos d'une animatrice de relais).



AXE 1 ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

"UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE QUI RÉPOND PEU AUX BESOINS DE FAMILLES QUI RECHERCHENT UN EMPLOI"

Un des premiers freins à l'emploi est le non-accès à un mode d'accueil. Cela est d'autant plus réel pour les familles monoparentales. Il peut être difficile d'anticiper le besoin d'accueil (lieu et temps de travail parfois incertains) et pour les modes d'accueil de s'adapter à une demande fluctuante (horaires et volumes d'heures variables).

Lors de leur recrutement, certaines familles en recherche d'emploi peuvent faire le choix de ne pas dévoiler à leur futur employeur qu'elles n'ont pas encore retrouvé un mode de garde pour leur enfant : "si j'avais avancé lors de mon entretien d'embauche que je n'avais pas trouvé un moyen de garde pour ma fille, c'est sûr je n'aurais jamais été recrutée".

Certaines familles qui ne travaillent pas et qui sont peu mobiles (ni permis, ni véhicule) peuvent être contraintes de garder leur(s) enfant(s) à leur domicile : "sur ce territoire, des familles sont isolées en raison du manque de mobilité", propos d'un élu du secteur 3. Dans ces situations le recours au soutien familial est très élevé. Il ne correspond pas forcément au choix initial des parents et pose question pour les personnes sans réseau familial.

Le manque de proximité d'un mode de garde peut conduire à un isolement social ne favorisant pas l'insertion professionnelle d'un parent en recherche d'emploi.

"UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE QUI RÉPOND PEU AUX BESOINS DES FAMILLES EN EMPLOI ATYPIQUE OU TRAVAILLANT EN HORAIRES ATYPIQUES"

A ce jour, sur l'agglomération, une entreprise (Centre Hospitalier de Lannion-Trestel) est conventionnée avec le dispositif Mamhique, réseau de Mode d'Accueil Mutualisés en Horaires atyplQUE, pour 7 places d'accueil "familles". D'autres entreprises y font appel : Triskalia, le SDIS.

Selon le réseau Mamhique, sur les secteurs 2,4 et 5, des assistants maternels travaillent en horaires atypiques. Ces derniers acceptent, souvent de répondre aux besoins des parents qui travaillent en horaires atypiques étant donné qu'il y a peu de travail sur leur secteur. Cependant, aucun assistant maternel inscrit au réseau Mamhique n'est issu des secteurs 3 et 6. Cela s'explique en partie par une demande toujours présente sur ces secteurs. Globalement, les acteurs interrogés pensent que l'offre est limitée pour répondre aux besoins des parents travaillant en horaires atypiques.

Les animatrices de Rpam constatent la difficile adaptation des assistants maternels à cette demande de flexibilité d'horaires. Un certain degré d'exigence persiste encore chez certains assistants maternels qui peut aller à l'encontre de leurs intérêts.

Par diverses actions, les animatrices accompagnent les assistants maternels dans la prise de conscience de l'évolution du besoin des familles et dans le soutien aux transformations de l'exercice de la profession que cela suppose.

Nombre d'assistants maternels et de gardes à domicile inscrites dans le réseau Mamhique sur le secteur de LTC

Secteurs	Assistants maternels	Garde à domicile
Secteur 1	1	6
Secteur 2	5	6
Secteur 3	0	1
Secteur 4	6	2
Secteur 5	6	6
Secteur 6	0	0
LTC	18	21

Source : Mamhique, 2015

LA MOBILITÉ

La mobilité est une question sous-jacente déterminante pour la garde d'enfants.

On constate des déplacements importants des enfants pour rejoindre leur lieu d'accueil que ce soit pour l'accueil collectif ou pour l'accueil individuel. Les parents qui recourent à un assistant maternel ne privilégient pas toujours la proximité de leur domicile soit en raison d'un choix personnel soit d'une certaine tension (secteur 3).

Les familles les plus précaires, parfois isolées géographiquement ou qui n'ont qu'un seul véhicule pour le couple, peuvent se trouver en difficulté par rapport à un mode d'accueil. L'absence de véhicule peut constituer un réel frein pour une insertion professionnelle : "elles sont alors contraintes de garder leur enfant à leur domicile et ne peuvent pas être dans une dynamique d'insertion professionnelle 1."

C'est également vrai en ville, où les horaires et les points de ramassage des transports en commun, rendent difficile l'accueil d'un enfant chez l'assistant maternel avant de se rendre au travail "les lignes de bus ne sont pas bien desservies sur le territoire (...), il n'y a pas de départ avant 7 h, cela me permettrait d'emmener ma fille chez un assistant maternel avant le travail "2.

¹ interview Mission Locale

² interview jeune femme Mission Locale

Les enjeux : Accueil de la petite enfance, adéquation de l'offre et de la demande

L'ADAPTATION OU LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

DIVERSIFIER L'OFFRE SUR LES SECTEURS NON COUVERTS PAR UN EAJE POUR OFFRIR AUX FAMILLES LE CHOIX DU MODE D'ACCUEIL

La question du développement d'un Eaje sur les secteurs non couverts se pose. Le secteur 3 (secteur de Plestin-les-Grèves) ne dispose pas de structures d'accueil collectif. Les familles de ce secteur ne peuvent alors recourir qu'à un mode d'accueil individuel. Sur d'autres secteurs, les résidents de communes non couvertes ne sont pas prioritaires et n'ont pas le choix de l'accueil. Ce choix se pose comme un enjeu de territoire pour l'équité de toutes familles.

DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

L'éloignement d'un mode de garde du lieu de travail des parents peut les conduire à effectuer des déplacements assez longs. Ils peuvent alors avoir recours à un mode de garde sans privilégier la proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail.

L'absence de mobilité de certains parents (pas de permis ou véhicule) peut les contraindre à ne pas recourir à un mode de garde. La question de l'absence de mobilité chez certains parents reste donc entière et peut venir parasiter leur (ré)insertion professionnelle.

DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Les modes d'accueil doivent pouvoir être fréquentés par l'ensemble des enfants, quelle que soit la situation financière et professionnelle de leur famille. La mixité sociale est recherchée de manière à favoriser l'épanouissement des enfants. L'adaptation et le développement doivent répondre à une offre d'accueil petite enfance en cohérence avec les besoins des familles en situation de vulnérabilité ou en horaires atypiques.



L'AMÉLIORATION DU MAILLAGE TERRITORIAL EN MATIÈRE D'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

CRÉER LES CONDITIONS D'UNE GESTION TERRITORIALE COMMUNE POUR L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le principal enjeu se concentre autour d'une gestion commune ou d'une mutualisation des structures petite enfance afin de produire une harmonisation des pratiques et de permettre à toutes les familles d'accéder de manière équitable à une structure d'accueil collectif. Parallèlement, il s'agit de travailler en proximité c'est-àdire de tenir compte des besoins spécifiques de chaque secteur de la communauté d'agglomération.

VEILLER AU MAINTIEN DE L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

Cet enjeu réside dans notre capacité à mieux connaître l'activité réelle des assistants maternels. En effet, une partie des assistants

maternels "agréés" n'exerce pas leur activité. Ainsi, entre le nombre d'assistants maternels agréés et ceux réellement en activité, il existe un écart important, mais ces raisons sont méconnues. La question de la sous-activité choisie ou subie chez certains assistants maternels reste donc entière et vient parasiter la justesse et la connaissance des places disponibles en accueil individuel.

ACCOMPAGNER LES ASSISTANTS MATERNELS DANS L'ÉVOLUTION DES DEMANDES

Valoriser des temps de formations pour les assistants maternels pour être en adéquation avec l'évolution de la demande des familles. Il s'avère alors nécessaire que les assistants maternels en soient informés et conscients pour répondre aux situations nouvelles que rencontrent certains parents.

AXE 1: ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE



PARENTALITE

"La parentalité (...) qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans lequel il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (...) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu du lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement éducatif et social où vivent la famille et l'enfant.!"

¹ Proposition de définition du comité national de soutien à la parentalité, 2011

Besoins en matière de soutien à la parentalité

ACCOMPAGNER LE LIEN PARENT-ENFANT

La création du lien parent-enfant est l'objectif premier de tous dispositifs de soutien à la parentalité. Il s'agit en réalité d'impulser un travail de renforcement de l'écoute et de la communication et une découverte par les parents de nouvelles manières d'être et de faire. C'est le cas du Lieu d'accueil enfant parent (Laep) comme le souligne sa référente : "dans ce lieu parents et enfants peuvent partager un moment privilégié : pour certaines familles, c'est un lieu de découvertes et d'expérimentations".

Cependant, certains acteurs constatent que la majorité de l'offre parentalité ne s'adressent qu'à des parents de jeunes voire très jeunes enfants. Peu d'offres de services sont mises en place pour recréer du lien avec les enfants de plus de 6 ans. "Il manque des passerelles entre divers domaines (petite enfance, enfance, adolescence) pour aborder la parentalité, cela permettrait aux parents d'avoir une lecture plus simple des dispositifs", selon un acteur du territoire.



DÉPASSER LES FACTEURS D'ISOLEMENT VÉCUS PAR CERTAINS PARENTS

Le manque de liens sociaux peut découler de l'absence de mobilité de certaines familles (pas de permis ou véhicule), selon les acteurs du territoire interrogés. "Des familles peuvent être isolées car elles n'ont pas de réseaux sociaux, elles ne peuvent pas être intégrées et donc rencontrer d'autres parents". En effet, l'éloignement de certaines structures parentalité de leur domicile ne les incite pas à y recourir ou à participer à des activités de loisirs.

L'idée de création du lien social est souvent évoquée par les acteurs qui avancent l'intérêt des échanges avec d'autres pour sortir de l'isolement.

Cela rejoint les besoins souvent exprimés par les parents auprès des professionnels. Ils souhaitent avoir des réponses à leurs interrogations, ils souhaitent pouvoir échanger avec des professionnels et avec d'autres parents. Il apparaît un réel besoin des parents de partager leurs inquiétudes et leurs questionnements. Ainsi, ils se sentent davantage accompagnés dans leur rôle de parent.

AXE 1 PARENTALITE

RENFORCER LA CONFIANCE DES PARENTS "EN LEUR CAPACITÉ À ÊTRE PARENTS"

"Certains parents peuvent se retrouver vulnérables dans leurs questionnements de parent et n'osent pas en parler" 1

Pour les professionnels des différents services d'accompagnement à la parentalité, l'important est de soutenir les parents dans la reconnaissance de leur propre capacité à éduquer leurs enfants. Souvent, le doute d'être un bon parent est un obstacle supplémentaire pour faire face à des difficultés rencontrées. Même si une importance est accordée à la reconnaissance des parents dans leur rôle d'éducateur, nombre d'entre eux n'osent pas pousser la porte de ces espaces ayant peur de ne pas y trouver leur place ou de s'y sentir jugés. Ils peuvent avoir l'impression que ces structures ne s'adressent qu'aux "personnes en difficultés", ou craindre le regard d'autrui.

PRÉVENIR LES RUPTURES DU LIEN FAMILIAL

La médiation familiale intervient majoritairement lors de séparations conjugales et dans les situations de conflits de l'autorité parentale. Cela se confirme par les chiffres concernant les demandes d'entretiens à l'association Le Gué pour mettre en place une médiation familiale. En effet, dans environ 80 % des cas, les rencontres avec le Gué concernent des parents en situation de séparation ou de divorce.²

Sur l'agglomération, il est constaté par les acteurs une augmentation du nombre de séparations depuis deux ans. A noter que l'assistante sociale de la Caf a mené en moyenne 14 entretiens de séparation par mois en 2014, alors qu'elle n'en a effectué que 12 par mois en 2013.³

Au niveau départemental, en 2014, 28 % des entretiens des cinq assistantes sociales de la Caf étaient des entretiens de séparations. Il s'avère alors nécessaire de proposer un accompagnement aux familles. En effet, cet évènement peut avoir des conséquences chez le parent qui peut perdre sa place dans la vie de l'enfant et ne plus exercer sa responsabilité parentale à cause du conflit ayant provoqué la rupture de la relation. L'enfant peut aussi perdre son identité souvent fragilisée par les aléas d'une séparation conflictuelle et potentiellement "destructrice".

- ¹ Propos issus de professionnel de la petite enfance
- ² Rapport d'activité 2014, association Le Gué
- ³ Données Caf 2014

L'offre parentalité sur LTC

Le soutien à la parentalité consiste à épauler les parents en les informant, en les écoutant et en "mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assurer pleinement, et en premier lieu, leur rôle éducatif ". ⁴ La visée est clairement universaliste, au bénéfice de tous les parents.

Sur le territoire de LTC, plusieurs structures parentalité sont implantées. Pour les professionnels de la petite enfance, la présence de dispositifs ou de personnes qualifiées répondant aux questions de parentalité est "un plus" pour les parents. Ces services sont également plébiscités par les assistants maternels.

⁴ Caf: accompagnement social des Publics -2014

LES STRUCTURES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ SONT SURTOUT PRÉSENTES AU NORD DE L'AGGLOMÉRATION ET À LANNION

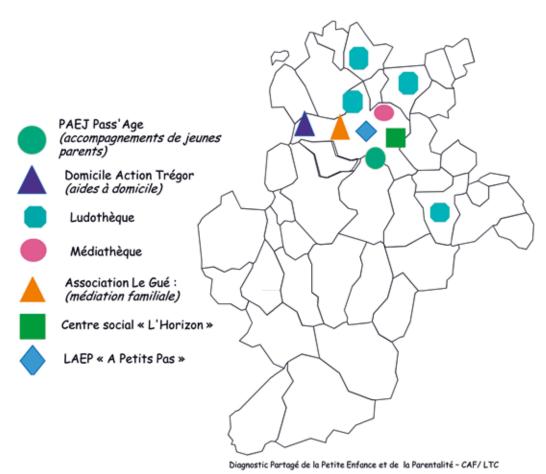
- Le Laep A Petits Pas (Lieu d'accueil enfant parent) à Lannion, géré par la ville: ce lieu spécifique est situé à proximité d'un multi-accueil. Les locaux permettent la présence de six familles et deux accueillants. En 2013, les familles qui fréquentent le Laep habitent souvent Lannion, Perros-Guirec, Plouaret, Ploubezre et Ploulec'h.
- Point d'accueil et d'écoute jeunes Pass'Age (Lannion): une équipe de professionnels (psychologues et éducateurs spécialisés) accueille gratuitement les jeunes, notamment ceux qui sont parents, et/ou leurs parents pour une écoute en toute confidentialité. Tous les vendredis après-midi de jeunes parents peuvent être accompagnés par ce service.
- Domicile Action Trégor (siège administratif à Lannion) : ce service d'aide à domicile a pour mission de répondre aux besoins des parents. Plusieurs professionnels interviennent au domicile (des techniciens de l'intervention sociale et familiale ou des aides à domicile). L'association est engagée dans de nombreuses actions de parentalité (Petit Gourmand deviendra grand, accompagnement des sorties familiales avec le centre social, Allonz'enfants...).
- Quatre ludothèques sont réparties sur LTC: Lannion, Cavan, Perros-Guirec et Louannec: de tailles inégales, ces équipements associatifs ou publics mettent à la disposition des jouets, des jeux de société et des espaces de jeux. Ils contribuent fortement à la consolidation du lien parents-enfants. Ils sont fréquentés par les assistants maternels pour qui des plages horaires sont dédiées.



AXE 1 PARENTALITE

- La médiathèque de Lannion propose des animations en présence des parents, il s'agit de séances de bébés lecteurs. Elles ont lieu un samedi par mois.
- L'association Le Gué (offre de médiation familiale) reçoit des parents en situation de divorce ou de séparation. Les permanences ont lieu au centre social de Lannion le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi de chaque mois.
- Le centre social "'Horizon" à Lannion implanté dans le quartier de Ker-Huel : "c'est un terrain neutre pour réunir la famille". Le centre social développe plusieurs actions en direction des familles : bien-être, vacances, espace-parents....

L'offre parentalité sur LTC - les structures



DES ACTIONS MULTIPLES QUI ABORDENT LES QUESTIONS AUTOUR DE LA PARENTALITÉ

LES ACTIONS CAF

Un accueil sur rendez-vous est mis en place à l'antenne Caf de Lannion. Les assistantes sociales reçoivent les familles lors de l'arrivée d'un enfant pour l'étude des droits et aussi en cas de séparation ou de maladie d'un parent ou d'un enfant.

Le dispositif Daje (Droit d'accueil du jeune enfant) sur le secteur du Cias LTC accueille en binôme, assistante sociale et animatrice de relais, pour un service individualisé d'information (recherche de mode d'accueil, congé parental).

LES CONSULTATIONS MÉDICALES OU PERMANENCES PMI

Présentes partout sur le territoire, les permanences Pmi, sont bien au-delà de l'aspect préventif, l'un des premiers lieux d'accompagnement à la parentalité. C'est particulièrement vrai pour les zones rurales, où certaines familles peuvent connaître un isolement.

BÉBÉS LECTEURS

Cette activité se retrouve un peu partout sur le territoire. A l'initiative de bibliothèques, d'associations ou sous la gouverne des animatrices de Rpam, les bébés lecteurs visent un public de parents, d'enfants et d'assistants maternels.

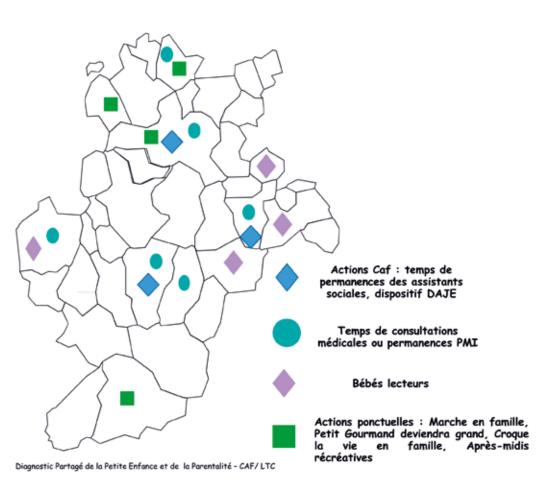
DES ACTIONS PONCTUELLES

Impulsées par des professionnels : Pmi, centre social, Domicile Action Trégor, collectivités, ces actions visent un public plus ciblé.

 Marche en famille : cette action Pmi est organisée en partenariat avec Domicile Action Trégor, elle a lieu une fois par mois. Elle propose des sorties en famille pour favoriser les relations parents-enfants.

- Atelier "Petit Gourmand deviendra grand" est mené en partenariat avec le Conseil départemental, le centre social "l'Horizon" et Domicile Action Trégor. Ces ateliers permettent de rompre l'isolement des mères et d'expérimenter la séparation avec leur enfant. A Trébeurden, pendant l'atelier, les mères peuvent de surcroît confier leur enfant à la halte-garderie.
- Croquez la vie en famille : organisé par le service enfancejeunesse de Perros-Guirec, cet événement a pour but tous les deux ans de proposer des animations multiples à partager en famille.
- Et également les cafés parents du multi-accueil Ti-Poupigou (Begard), les événements à Ti-Choutig (Quemperven), l'atelier curiosité grands et petits de l'espace de vie sociale de la Compagnie Papier Théâtre (Plouaret) etc...
- Plusieurs autres actions s'appuient sur un tissu associatif riche dans le Trégor.

L'offre parentalité sur LTC - Les actions parentalité





AXE 1 PARENTALITE

Les constats

UNE INIQUITÉ TERRITORIALE EN MATIÈRE D'OFFRE PARENTALITÉ

UNE OFFRE DE PARENTALITÉ CONCENTRÉE SUR LANNION

Pour les acteurs, il est nécessaire de "valoriser les lieux informels pour toucher toutes les familles de l'agglomération". Les parents qui ne sont pas mobiles, ne peuvent donc pas y accéder. Même s'ils le sont, l'éloignement des structures du lieu de vie des parents peut les décourager à s'y rendre.

ACTIONS DE PARENTALITÉ DISPARATES ET PEU NOMBREUSES

L'état des lieux permet de constater que l'offre de parentalité est au final peu importante et disparate sur le territoire. Le secteur 3 est très peu couvert par les actions de parentalité, ce qui nécessite que les parents se déplacent. Il y a donc assez peu de réponses apportées aux besoins des familles.

DES ACTIONS PEU VISIBLES

L'état des lieux de l'offre, est d'autant plus incomplet que les actions de parentalité ne sont pas référencées et donc peu visibles ou peu connues.

L'ABSENCE D'UN ESPACE RENCONTRE À LANNION

Il n'existe que deux espaces rencontres sur le département (Saint-Brieuc et Guingamp) et un nombre important de parents de Lannion se déplacent jusqu'à l'espace rencontre de Guingamp. L'association le Gué constate cependant une forte demande. Ce point a été fréquemment soulevé par les professionnels lors des réunions de proximité.

Les Enjeux

Pour élargir l'offre de parentalité afin de mieux répondre aux besoins des familles, les enjeux suivants ont été identifiés :

- favoriser l'accès des familles aux structures ou aux actions de soutien à la parentalité sur LTC et/ou les développer sur les zones non couvertes pour une réponse équitable pour toutes les familles,
- faire connaître les lieux ressources pour les parents,
- accompagner les familles en cas de séparation.



L'INFORMATION - COMMUNICATION DES SERVICES AUX FAMILLES

L'offre d'information aux familles

LES RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS : "Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil" : première mission des animatrices de relais

(Guide référentiel des relais assistants maternels Cnaf 2014)

Lannion Trégor Communauté a quatre relais parents assistants maternels sur son territoire.

Résultat de l'histoire de l'implantation des services, ils sont gérés par des structures juridiques différentes.

Ils ne couvrent pas l'ensemble du territoire.

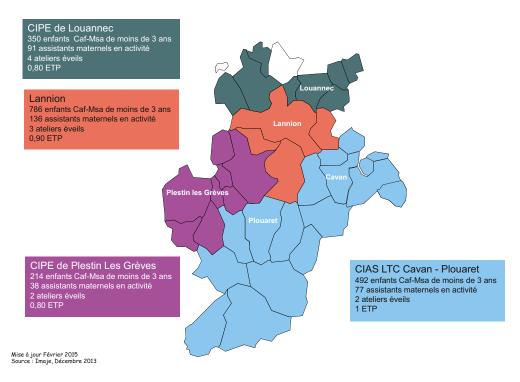
Leur développement est inégal au regard du nombre d'assistants maternels et du nombre d'enfants de moins de 3 ans :

- Le Cias LTC a depuis 2015 un agrément pour 1 Etp, un salarié exerçant aujourd'hui à 80 %. Il couvre les communes des ex communautés de communes du Centre Trégor et de Beg ar C'hra.
- Lannion a un agrément pour 1 Etp, un salarié exerçant à 90 %. La ville de Lannion a conventionné avec les communes de Ploubezre, Ploulec'h et Rospez.
- Le SIVU de Plestin (Comité Intercommunal de la Petite Enfance) a un agrément pour 0,80 Etp, un salarié exerçant à 0,80 Etp. Il intervient sur les communes de Plestin les Grèves, Ploumilliau, Plufur, Trémel, Plouzélambre, Tréduder, St Michel en Grèves et Trédrez-Locquemeau.
- Le SIVU de Louannec a un agrément pour 1 Etp, une salariée exerçant à 80 % (communes du littoral sauf Perros).
- La commune de Perros-Guirec n'offre pas ce service. Elle en a fait officiellement la demande auprès de la Caf en 2014.

Pour rappel:

- > La convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 signée entre la Cnaf et l'Etat préconise 1 Ram pour 70 assistants maternels,
- > la Caf des Côtes d'Armor prend également comme indicateur, 1 ETP pour 500 enfants de moins de 3 ans,
- > et l'animation de deux espaces jeux maximum par semaine.

Information sur les modes d'accueil : Les Relais Parents Assistant Maternels sur LTC





AXE 2 INFORMATION-COMMUNICATION

En 2014*, l'activité des quatre animatrices de relais sur le territoire c'est :

- > 201 familles reçues pour une information complète,
- > 187 familles reçues pour information plus ciblée,
- > 329 assistantes maternelles ayant fréquenté un RPAM, dont 34 nouvellement agréées et 127 pour un entretien individuel,
- > 179 assistantes maternelles ayant participé aux ateliers d'éveil.

Les animatrices de relais répartissent leur temps de travail hebdomadaire selon les missions :

> informer/accompagner : 61 %

> animer : 32 %

Cette répartition peut varier d'un relais à l'autre.

(* en 2014, le territoire de l'ex Centre Trégor n'est pas compris).

LES AUTRES SERVICES D'INFORMATION AUX FAMILLES : LES SITES INTERNET ET LES OUTILS DE COMMUNICATION ÉCRITS

UNE OFFRE DE SERVICE COMPLÉMENTAIRE AUX RPAM : LES SITES INTERNET

Les sites internet (inter)communaux (communes, Lannion Trégor Communauté) permettent d'obtenir des informations de premier niveau concernant les services aux familles (service enfancejeunesse, équipements d'accueil du jeune enfant) implantés sur la zone

Le site www.mon-enfant.fr (développé par la Cnaf en 2009) est aussi une source d'information. L'objectif est qu'il soit une porte d'entrée pour faciliter l'accès à la totalité de l'offre d'accueil petite enfance présente sur un territoire. Il permet d'obtenir des conseils et de mener des recherches concernant les différents modes d'accueil. Cela nécessite l'adhésion des partenaires (Eaje, assistants maternels) à ce service et la mise en ligne de leurs informations (horaires d'accueil, disponibilités, etc.) afin de disposer d'une information fiable sur l'offre d'accueil petite enfance.

D'autres sites sont également source d'information : Pajemploi, le site du Département des Côtes d'Armor et bien d'autres sites privés ou commerciaux.

La pluralité des sites internet et le manque de liens entre eux conduisent souvent à une mauvaise lisibilité de l'information de la part des parents. Cela peut générer de l'incompréhension et/ou de la confusion pour trouver un mode de garde.

DES SUPPORTS ÉCRITS : JOURNAUX LOCAUX, LIVRETS D'INFORMATION SERVICES AUX FAMILLES

Chaque service aux familles implanté sur LTC (Rpam, Eaje, service enfance jeunesse) dispose chacun d'une plaquette d'information ou d'un livret d'accueil permettant de véhiculer une information aux parents. Les journaux municipaux ou de l'agglomération relayent également cette information. Ces moyens de communication sont aussi utiles aux professionnels chargés d'informer et d'orienter les parents (puéricultrices Pmi par exemple).

Les constats

LES RPAM, UNE INÉGALITÉ TERRITORIALE

Les Relais parents assistants maternels dont la fonction est essentielle dans l'information sur les modes de garde pour les parents mais aussi pour les assistants maternels sont très inégalement répartis sur le territoire. Cela engendre une iniquité auprès des familles qui, selon leur lieu de résidence ne peuvent ou peinent à accéder à ce service.

UN MANQUE D'IDENTIFICATION DES RPAM PERSISTANT PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les missions des Rpam ne sont pas toujours bien identifiées ou comprises par les acteurs du territoire.

La mission "animer" est parfois privilégiée au détriment des fonctions "informer, accompagner".

C'est aussi le cas des secrétaires de mairie qui sont souvent les interlocuteurs de premier niveau lorsque les parents recherchent un mode de garde. C'est vers ce service qu'ils se dirigent tout d'abord pour rechercher la liste des assistants maternels. Cependant, les secrétaires de mairie n'ont pas toujours l'automatisme d'orienter

les parents vers le Rpam. "Les secrétaires de mairie ne connaissent pas toujours les missions du Rpam et l'importance d'orienter tous les parents du territoire". \text{\text{1}}

C'est aussi le cas d'autres acteurs en contacts avec les parents. "Certains conseillers de Pôle Emploi et de la Mission Locale orientent mais ce n'est pas toujours un automatisme de parler de ce service", selon une mère de famille.

¹ Propos issu de professionnels de la petite enfance

UNE INFORMATION SUR LA PETITE ENFANCE DISPARATE ET CONFUSE

L'information sur l'accueil petite enfance et l'offre de soutien à la parentalité est conséquente. Elle est diffusée par une multitude de supports. Mais elle souffre de cette dispersion. Les parents sont "souvent noyés par les informations diffusées". C'est aussi vrai pour les professionnels œuvrant dans le champ de la petite enfance : "on ne sait pas qui fait quoi ? Où exercent nos collègues ?". Il en résulte que le niveau d'information n'est pas uniforme sur l'agglomération.

Les sites internet des communes ou des communautés de communes ne sont pas en lien, cela peut générer de l'incompréhension pour les parents et les professionnels. Les supports de communication écrits ne sont pas facilement identifiables, ils ne sont pas toujours exposés dans des lieux fréquentés par les parents susceptibles d'être en recherche d'un mode d'accueil du jeune enfant (Mission Locale, Pôle Emploi par exemple). Cela n'incite pas non plus les professionnels exerçant dans ces institutions à véhiculer l'information.

Les enjeux

RENFORCER LES SERVICES DES RPAM SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU TERRITOIRE POUR UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENTS DE TOUS LES HABITANTS

Redimensionner l'offre des relais pour atteindre les préconisations de la Cnaf et de la Caf des Côtes d'Armor.

Actuellement 3,5 Etp exercent sur l'agglomération, il faudrait envisager un service allant jusqu'à 4,9 Etp effectif pour que les missions : "informer, accompagner et animer" soient mises en œuvre de manière satisfaisantes et également réparties sur l'ensemble du territoire.

Coordonner l'action des animatrices pour un même traitement pour tous les résidents de LTC et pour renforcer leur mission d'observation.

RENFORCER L'OBSERVATOIRE DES CONDITIONS LOCALES EN MATIÈRE DE PETITE ENFANCE

L'évolution des missions des Rpam (LC Cnaf n° 2011 – 020), contribue à placer ces services à la population au carrefour entre l'offre et la demande d'accueil. De par leur mission d'observation du territoire, les animatrices de Rpam contribuent à apporter aux gestionnaires (souvent des collectivités territoriales) des éléments significatifs et une connaissance du terrain de nature à faciliter la

mise en œuvre de politiques Petite Enfance en adéquation avec les besoins des familles. Cette mission est actuellement insuffisamment accomplie par les animatrices. La répartition actuelle des relais sur le territoire conduit les animatrices à répondre d'abord aux familles ou aux assistants maternels.

CLARIFIER L'INFORMATION POUR LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS

La pluralité des sites internet et la multiplicité des supports de communication conduisent à une mauvaise lisibilité de l'information pour les parents et les professionnels de la petite enfance.

Le développement d'outils d'information et de communication à l'échelle du territoire pour une information efficiente, effective et repérée est à mettre en œuvre.

Des actions de sensibilisation, de formation et d'information en direction des professionnels de l'accueil (agents d'accueil des mairies, conseillers Pôle emploi ou Mission Locale...) sont à envisager. Ces agents sont souvent les premiers interlocuteurs pour les familles en recherche de mode de garde.

FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER LES MISSIONS DES SERVICES AUX FAMILLES (ACCUEIL PETITE ENFANCE ET OFFRE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ)

Une antenne du réseau Reaap : Réseau d'Ecoute et d'Appui et d'Accompagnement des Parents, à l'échelle de la communauté d'agglomération a souvent été évoquée lors des rencontres.

Existant à l'échelle du département, il pourrait être le support de référence pour les parents et les professionnels.

COORDINATION PETITE ENFANCE ET PARENTALITE

Coordination pour l'accueil petite enfance et le soutien à la parentalité sur LTC

UN PARTENARIAT ENTRE PROFESSIONNELS QUALIFIÉ DE COLLABORATIF

Les professionnels jugent facile de travailler en partenariat sur le territoire et mentionnent souvent l'absence de cloisonnement entre les partenaires (Pmi, Eaje et Rpam). Ce partenariat est qualifié de dynamique.

DES RÉSEAUX DE PROFESSIONNELS PLUS OU MOINS CONSTITUÉS

LE RÉSEAU DE L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF

Des réunions de réseau des responsables d'Eaje à l'initiative de la Caf sont réalisées au moins une fois par an sur l'ouest du département.

Des rencontres régulières ont lieu entre les responsables d'Eaje et la Pmi (conseillère technique Pmi ou puéricultrices de secteur).

LE RÉSEAU DE L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

La mise en réseau des animatrices de Rpam est déclinée au niveau du grand ouest. Au-delà du territoire de chaque Rpam, cette coordination impulse une dynamique à même de faciliter la mise en commun et l'échange entre les animateurs.

Dans la lettre circulaire du 2 Février 2011, la Cnaf incite les Caf à s'impliquer dans la coordination des réseaux des Rpam afin de favoriser la mise en œuvre, la qualité et l'homogénéité du service rendu par les Rpam sur le territoire. Ainsi, le travail en réseau permet :

- d'organiser les échanges sur les pratiques professionnelles,
- de favoriser l'harmonisation des pratiques,
- de développer et d'adapter des outils communs à tous les Rpam,
- de contribuer à la professionnalisation des animateurs tout en luttant contre leur éventuel isolement,
- de valoriser les actions des Rpam et de mettre en place des actions partenariales à l'échelle du département (Pmi, Direccte, etc.).

DES ASSISTANTS MATERNELS SE REGROUPENT EN ASSOCIATION

Sur l'agglomération, des assistants maternels se sont regroupés avec pour objectifs de rompre l'isolement, mutualiser leurs pratiques, organiser des petits événements avec les parents... Il s'agit de :

- l'association "Les Pitchounes" à Trévou-Treguignec,
- la section "les petits loupiots" de l'association La Ruche Artistique à Ploubezre,
- l'"Eveil des Petits" dans la commune Le Vieux Marché,
- 1,2,3 Soleil qui a ouvert une Maison des Assistants Maternels sur Cavan.

LA PRÉSENCE DE COORDINATEURS

Certains responsables d'équipements assurent dans leur fonction une mission de coordination à l'échelle de leurs collectivités (Lannion, Perros-Guirec, Cias LTC).

AXE 2 COORDINATION

UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE SUR LE TERRITOIRE (CIAS LTC)

Ce conseil a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs locaux concernés par la sécurité et la prévention afin qu'ils puissent agir avec efficacité. Il coordonne leurs actions et mutualise certains moyens. Une coordinatrice est chargée de mettre en œuvre ce conseil.

Un de ses axes de travail est le développement de projets en direction des parents :

• le soutien au Point Accueil Écoute Jeunes "Pass'age",

- le soutien aux projets de prévention mobilisant les parents (ludothèques de Ker-Huel à Lannion, les actions dans les établissements scolaires),
- l'organisation de réunions d'information et d'échanges par exemple. 1

¹ Issu du site du Cias LTC

Les constats

UNE ABSENCE DE STRUCTURATION DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

Le partenariat est collaboratif sur le territoire mais pas toujours structuré. Cela ne conduit pas à des échanges formels entre les professionnels. Les échanges favoriseraient la connaissance des partenaires sur leurs missions, leurs objectifs, leur secteur d'intervention ou le partage de leurs pratiques professionnelles. Cela impacte les informations transmises par chaque partenaire aux familles.

Un partenariat structuré nécessiterait alors de tenir compte :

- de la nature de l'implication des acteurs,
- des responsabilités de chacun,
- du partage de propositions,
- de l'aptitude à la coopération pendant le développement d'une initiative.



IL MANQUE UN CHEF DE FILE POUR LES SERVICES AUX FAMILLES

Selon les acteurs, il manque un chef de file qui interviendrait sur l'offre d'accueil petite enfance et parentalité proposée sur le territoire. Il permettrait de fédérer un partenariat et d'agir en proximité. "Il manque un référent qui centraliserait l'offre et la demande des familles présentes sur le territoire".



AXE 2 COORDINATION

Les enjeux

RENFORCER LA COLLABORATION DES PROFESSIONNELS DE L'OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES SUR LTC À TRAVERS LA FORMALISATION D'UN RÉSEAU

Si elles n'ont pas la même ampleur, les politiques relatives à l'accueil petite enfance et à l'accompagnement de la parentalité obéissent à une même logique de services aux familles. Elles mobilisent les mêmes institutions et le plus souvent les mêmes élus.

Ce réseau permettrait donc de produire des échanges sur les différentes pratiques des professionnels et sur la connaissance des autres structures du réseau. Il permettrait d'avoir une vue globale à l'échelle de LTC.

COORDONNER LE RÉSEAU POUR IMPULSER UNE DYNAMIQUE LOCALE

Les échanges inter-institutionnels portant sur la petite enfance existent déjà dans la pratique quotidienne sur le territoire mais ne sont pas structurés.

Cela a donc des conséquences pour les familles qui ont besoin de discours professionnels plus clairs et moins dispersés au sujet de l'offre de services aux familles présentes sur le territoire.

"Il manque un référent petite enfance, cela engendre des problèmes de visibilité pour les familles".

La présence d'un coordinateur permettrait de clarifier ce réseau et de mettre en lien les professionnels impliqués tout en collaborant avec eux. Cela nécessiterait alors d'élaborer une vision commune et un langage commun dans l'intérêt des familles du territoire.

UN OBSERVATOIRE DES CONDITIONS LOCALES EN MATIÈRE DE PETITE ENFANCE À RENFORCER





SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS

En partant des constats et des enjeux, les échanges au sein de deux groupes de travail thématiques "adéquation offre et demande pour la petite enfance - parentalité et coordination-visibilité" ont permis de dégager une série de propositions. Ces propositions ont fait l'objet d'une présentation devant le comité de pilotage et le comité technique le 30/09/2015.

THEMATIQUES	CONSTATS	ENJEUX	PROPOSITIONS	
AXE 1 - ADEQUATION OFFRE /DEMANDE ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	Une offre d'accueil petite enfance à priori suffisante en nombre	Améliorer progressivement le maillage territorial	Développer des places d'accueil Eaje sur les secteurs non couverts de LTC : Plestin les Gréves/multi accueil et accueil itinérant	
			Ouvrir les Eaje existants aux familles de LTC (autour des 6 pôles de proximité)	
		Envisager le maintien du nombre de places en accueil individuel	Accompagner la professionnalisation des assistants maternels : formation continue, analyse de pratiques sur leur temps de travail - parallèlement envisager l'accueil des enfants qu'elles ont en garde	
	Mais toutes les familles n'ont pas accès au mode d'accueil de leur choix et toutes n'ont pas une réponse adaptée à leurs besoins	Adapter et ou développer une offre d'accueil équilibrée et diversifiée pour tous les publics (insertion, revenus	Travailler sur les critères d'admission des Eaje/ mixité sociale - réserver de places d'accueil (exemple tickets mensuels) - Conventionner avec Pôle emploi et la Mission Locale - mettre en oeuvre une aide à la mobilité pour les familles du type taxi social	
		modestes, atypie)	Mettre en place un service d'accueil d'urgence	
			Créer un réseau "astreinte as mat" en atypie	
AXE1-	Une offre parentalité	Favoriser l'accès des familles	Développer le Laep sur LTC	
ADEQUATION OFFRE /	peu nombreuse et mal répartie sur le territoire	aux structures ou actions de soutien à la parentalité	Ouvrir les ludothèques aux familles de LTC	
DEMANDE	Des initiatives multiples et nombreuses	Faire connaître les lieux ressources pour les parents		
SOUTIEN A LA PARENTALITE		Accompagner les familles en cas de séparation	Promouvoir la création d'un espace rencontre	
	Peu de lisibilité et de visibilité pour les familles de l'offre d'accueil petite enfance et parentalité	Poursuivre ou améliorer l'information aux familles	Mettre en place un numéro unique avec une plate-forme d'accueil	
AXE 2 -			Identifier des points d'accueil sur les pôles de proximité	
INFORMATION DES FAMILLES INFORMATION- COMMUNICATION			Mettre en œuvre un site internet petite enfance et parentalité LTC	
			Développer des outils de communication communs (journal, signalétique)	
		Apporter une visibilité et/ ou une lisibilité de l'offre existante	Organiser l'offre de relais parents assistants maternels pour couvrir tout le territoire	
			Former les prescripteurs potentiels (exemple : agents d'accueil des mairies, conseillers pôle emploi, Mission Locale en contact avec les familles)	
AXE 2 - INFORMATION DES FAMILLES	TION LLES Des collaborations mais insuffisamment structurées ATION NCE ET Améliorer la coordination de acteurs qui accompagnent les familles sur ces questions	Améliorer la coordination des acteurs qui accompagnent	Créer une fonction de coordination petite	
COORDINATION PETITE ENFANCE ET PARENTALITE		INATION structurées les familles sur ces question	les familles sur ces questions	enfance et parentalité à l'échelle de LTC



LES PRIORITÉS

Par la suite, dans le cadre du travail préparatoire à la réunion de restitution de février 2016 et à la demande des élus nous avons organisé et hiérarchisé ces actions et les avons rassemblées au sein d'une structure "pyramidale".

Accueil individuel de la petite enfance

- Actions de professionnalisation des assistants maternels
- Création d'un réseau d'assistants maternels accueil en atypie
- Création d'un réseau assistants maternels accueil en urgence

- Développement des lieux d'accueil enfants/parents
- Ouverture des ludothèques aux familles de LTC
- Promotion pour la création d'un espace rencontre

Regroupement des Rpam

Mise en œuvre d'une fonction de coordination

et développement pour couvrir le territoire

- Mise en œuvre d'un numéro unique avec une plate forme d'accueil
- Accueil en proximité sur les différents pôles
- Développement d'outils d'information et de communication
- Information des prescripteurs potentiels en contact avec les familles
- Développement des places d'accueil collectif sur les secteurs non couverts
- Ouverture des Eaje existants à toutes les familles de LTC
- Réservation de places d'accueil pour les familles en insertion
- Conventionnement avec les acteurs de l'insertion

Accueil collectif de la petite enfance

La fonction de coordination et l'organisation des relais à l'échelle de Ltc sont situées au sommet de la pyramide car elles permettent de structurer l'ensemble de l'offre d'accueil petite enfance et parentalité donc l'ensemble des autres actions envisagées.

Deux actions structurantes en sommet de pyramide

METTRE EN OEUVRE UNE FONCTION DE COORDINATION PETITE ENFANCE - SOUTIEN À LA PARENTALITÉ À L'ÉCHELLE DE LTC

- Développer une fonction de coordination pour être l'interlocuteur des professionnels de la petite enfance et de la parentalité :
 - > c'est animer le réseau des acteurs locaux et créer une dynamique territoriale sur ces thématiques,
 - > c'est mettre en œuvre de la transversalité (petite enfanceenfance-adolescence),
 - > c'est organiser des rencontres entre professionnels,
 - > c'est créer des événementiels autour de la petite enfance : semaine petite enfance, forum annuel enfance/famille, festival pour l'enfant...
- Le coordinateur possède un rôle d'expert petite enfance-soutien à la parentalité, il est capable d'analyser la demande des familles et de faire des propositions.

Il est chargé de centraliser l'offre sur les modes d'accueil individuel ou collectif et sur les actions de soutien à la parentalité, il organise le réseau des acteurs en contact avec les familles souhaitant s'informer sur les modes de garde, il anime un lieu identifié et mobile ouvert aux parents et aux professionnels, lieu d'écoute et d'information, lieu de rencontre (professionnels, parents, assistants maternels).

LE REGROUPEMENT DES RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ET LEUR DÉVELOPPEMENT

- L'offre de relais parents assistants maternels est à organiser à l'échelle de LTC pour couvrir l'ensemble du territoire et mieux la répartir. L'organisation structurelle et financière des quatre relais existants doit être repensée.
- Le regroupement administratif des relais à l'échelle de LTC peut être envisagé tout en préservant une intervention auprès des familles et des assistants maternels au sein des pôles de proximité.
- Un développement des postes de relais à hauteur de 4,9 voire 5 Etp permettrait de mieux répondre aux besoins des usagers.



Des actions socles sur chaque face de la pyramide

ACCUEIL INDIVIDUEL DE LA PETITE ENFANCE-FACE NORD DE LA PYRAMIDE

- Accompagner la professionalisation des assistants maternels par des actions de formation continue pour mieux répondre aux demandes d'accueil en situations atypiques, par la mise en place d'un bus ou d'une organisation qui prendrait appui sur des assistants maternels relais pour favoriser la formation sur le temps de travail.
- Développer une offre d'accueil pour les parents qui travaillent en situation d'atypie (horaires, contrats courts, saisonnier) avec la mise en place de chèque emploi service universel sur les temps
- d'accueils atypiques avec un soutien financier -caf-entreprises, en relais du droit commun à la Prestation d'accueil du jeune enfant.
- Créer un réseau « astreinte assistants maternels » sous la responsabilité des relais pour des situations d'urgence ou d'atypie.
- Attribuer des compensations financières aux parents pour accéder à un mode d'accueil chez un assistant maternel pour les parents en congé parental et en projet de retour à l'emploi.

ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE-FACE SUD DE LA PYRAMIDE

- Développer une structure d'accueil du jeune enfant sur les secteurs non couverts de LTC avec la création d'une halte garderie/micro-crèche sur le secteur de Plestin les Grèves, et/ ou la mise à disposition d'un bébé-bus-halte garderie qui se déplacerait dans les communes par journée ou demi-journée.
- Ouvrir les Eaje à l'ensemble des communes du territoire (sous réserve de révision des financements, des commissions d'attribution des places et de la réglementation...).
- Mettre en place un service accueil d'urgence en lien avec les acteurs petite enfance et socio-professionnels (Mission Locale, Pôle emploi, travailleurs sociaux, responsables Eaje, assistants maternels volontaires):
- > via un conventionnement entre la Mission Locale, Pôle emploi et des assistants maternels volontaires pour un accueil lié à l'insertion professionnelle (stages, travail saisonnier, intérim...),
- > ou/et via la réservation de places d'accueil en collectif en instaurant des tickets mensuels pour inciter les parents à recourir à l'accueil régulier sur des petits temps d'accueil (objectif de socialisation).
- Introduire la notion d'insertion professionnelle dans les critères des commissions d'attributions des places.
- Expérimenter une aide à la mobilité pour les familles qui ne peuvent pas accéder à un mode de garde (sorte de taxi social).

ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ-FACE OUEST DE LA PYRAMIDE

- Développer des Lieux d'accueil enfants parents sur tout le territoire de LTC en complémentarité du lieu d'accueil existant à Lannion.
- Ouvrir les ludothèques à l'ensemble des habitants du territoire sur les secteurs non couverts notamment au sud du territoire.
- Les modalités d'organisation et de financement de ces services sont à réfléchir : conventions entre communes, gestion intercommunale...
- Promouvoir la création d'un espace rencontre sur LTC, espace d'accueil du parent séparé n'ayant pas obtenu la garde de l'enfant
- Mettre en place des temps d'information et d'échanges pour les parents : café rencontre, soirée à thèmes... soutenir les initiatives portées par les parents.

INFORMATION AUX FAMILLES- FACE EST DE LA PYRAMIDE

- Mettre en œuvre une information centralisée, via la création d'un numéro de téléphone unique sur une plate forme d'accueil pour tout le territoire et parallèlement mettre en place des points d'accueil petite enfance sur les 6 pôles de proximité pour maintenir un service proche des habitants.
- Développer des outils de communication communs aux différents acteurs du territoire via :
- > la réalisation d'un site internet Petite Enfance et Parentalité, et l'utilisation des sites existants (mon-enfant.fr, parentscotesdarmor.org...)
- > une communication écrite commune (pochette cartonnée, journal de la petite enfance sur LTC...),
- > une signalétique commune pour donner plus de visibilité aux structures petite enfance et services parentalité (logo ou charte graphique communs pour les Eaje, Rpam, Laep, ludothèques).

- S'appuyer sur les outils de communication déjà existants : bulletins et sites internet communaux, intercommunaux...
- Former et/ou sensibiliser les professionnels prescripteurs potentiels (agents d'accueil de mairies ou conseillers Pôle Emploi/Mission Locale par exemple) en contact avec des familles.
- Etoffer le dispositif du Droit à l'accompagnement du jeune enfant (Daje) sur l'ensemble de LTC: il s'agit d'une offre de service commune assistante sociale Caf et animatrice de relais qui consiste à proposer un entretien aux parents pour étudier leurs droits Caf mais aussi balayer l'ensemble des solutions d'accueil qui leur est offerte sur le territoire pour leur jeune enfant.

L'ensemble de ces propositions constitue le futur schéma petite enfance - parentalité de LTC. Toutes ces propositions devront être discutées, priorisées par les élus du conseil communautaire de LTC. Avant leur mise en œuvre opérationnelle, elles devront faire l'objet d'un travail de construction et de faisabilité.





DES ANNEXES SOMMAIRE

1 2	Cahier des charges	22 Définition des maisons d'assistants maternels	p65
3	Comité technique	23 Maison d'assistants maternels - Cavan	
,	Connic technique	24 Profil des assistants maternels	
AC	CCUEIL DU JEUNE ENFANT	25 Mamhique	
4	Définition des multi-accueils p45 à 46	SOUTIEN A LA PARENTALITE	
5	Ti babigou - Lannionp47		
6	Ker Uhel Lannionp48	26 Définition des ludothèques	
7	Les Fontaines Lannionp49	27 Ludothèque la ludo Lannion	
8	Tom Pouce Perros Guirecp50	28 La ludothèque de Louannec	
9	Tamm Ha Tamm Plouaretp51	29 La ludothèque de Perros Guirec	
10	Ti Poupigou Bégardp52	30 La ludothèque du Trégor Cavan	p73
11	Les "petits malins"	31 Définition le Laep Lieu	
	Crèche familiale Lannionp53	d'accueil enfant parent	
12	Les "moussaillons"	32 Laep "A petits pas" Lannion	
	Crèche familiale Perros Guirecp54	33 Définition centre social	
13	Halte garderie Ker Uhel Lannionp55	34 Centre social l'"horizon" Lannion	p77
14	Halte garderie de Trébeurdenp56	35 Définition espace de vie sociale	p78
15	Définition micro crèchep57	36 Espace de vie sociale la "compagnie	
16	Micro-crèche Ti Choutig Quemperven p58	papier théâtre" Plouaret	
17	Les relais parents	37 Définition médiation familiale	p80
	assistants maternelsp59 à 60	38 Le Reaap	p81
18	Le relais parents assistants maternels		
	de Lannionp61	INFORMATION DES FAMILLES	
19	Le relais parents assistants maternels du		
	CIPE de Plestin Les Grèves	39 Mon enfant.fr et caf.fr	p82
20	Le relais parents assistants maternels du Cias LTCp63		
21	le relais parents assistants maternels du CIPE de Louannec		

CAHIER DES CHARGES

Les préalables

CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

Afin d'améliorer la visibilité globale de la réponse apportée aux besoins des familles, la communauté d'agglomération de Lannion Trégor Communauté et la Caf des Côtes d'Armor s'entendent pour réaliser un diagnostic partagé petite enfance 0-3 ans sur ce territoire.

Le schéma départemental des services aux familles, signé le 9 octobre 2014, invite les Epci à décliner à leur niveau ce schéma. Ainsi, tout nouveau porteur de projet devra consulter le schéma de référence "accueil du jeune enfant" de son intercommunalité. Il s'avère donc nécessaire pour LTC d'établir son propre schéma

de référence d'accueil petite enfance et parentalité : envisager le développement des modes d'accueil et des services de soutien à la parentalité à moyen terme sur le territoire, en cohérence avec l'offre existante et les besoins des familles. Le point de départ d'une telle démarche est au préalable de dresser un état des lieux des services et des besoins.

Ce diagnostic permettra d'alimenter les réflexions à l'échelle des 38 communes du nouveau territoire de Lannion Trégor Communauté (à partir de janvier 2015, la communauté de communes du Centre Trégor a fusionné avec LTC).

LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC : CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

Laissons la parole à Jean François Bernoux" Le diagnostic social ne peut ... s'entendre que comme un processus participatif dans lequel les acteurs de sensibilités diverses vont partager leurs points de vue et leur connaissance de la réalité. "1

La Caf des Côtes d'Armor assure le maîtrise d'œuvre de ce diagnostic et LTC assure la maîtrise d'ouvrage. La Caf a la volonté de co-construire avec les collectivités concernées et Lannion Trégor Communauté une vision plus claire et globale en matière petite enfance et parentalité. La Caf et LTC définissent conjointement les modalités opérationnelles de suivi du diagnostic.

L'animation de la démarche de diagnostic partagé avec la Communauté d'Agglomération Lannion Trégor Communauté est confiée à B. Le Clech responsable du service enfance jeunesse de la Caf des Côtes d'Armor.

¹ BERNOUX Jean-François, 2011. Mettre en œuvre le développement social territorial, 2^{ème} édition. Paris. Editions DUNOD

LA FINALITÉ DU DIAGNOSTIC

Établir un schéma de référence d'accueil petite enfance 0-3 ans à l'échelle de l'Epci, en cohérence avec le schéma départemental

de services aux familles et sur lequel devra prendre appui tout nouveau projet de développement d'un mode d'accueil.

ENJEUX ET OBJECTIFS PARTAGÉS

- Partager la connaissance afin d'éclairer et d'amener une réflexion chez les acteurs œuvrant dans le champ de la petite enfance (élus, associations, professionnels).
- Évaluer la cohérence territoriale de l'existant et des projets en associant élus, responsables et partenaires.
- Évaluer l'équilibre entre les différents modes d'accueil en intégrant l'accueil des enfants de 2-3 ans en école maternelle et l'activité des assistants maternels.
- Mesurer les conséquences pour les usagers au regard des différentes offres de service.
- Déterminer les priorités du schéma intercommunal.

PRODUITS ATTENDUS

- Le schéma territorial petite enfance parentalité LTC.
- Un observatoire petite enfance parentalité permettant d'actualiser tous les deux ans le schéma territorial.

L'élaboration du diagnostic

ELEMENTS DE CADRAGE

ORGANISATION POLITIQUE DU TERRITOIRE

Evolution de la carte administrative de la communauté d'agglomération.

Compétence petite enfance des communes. Répartition des services existants par collectivité.

DONNÉES DE CADRAGE

• Données démographiques : population LTC en 2012, population des communes en 2012, variation de la population, taux annuel moyen entre 2007 et 2012, migrations, installations de nouvelles familles, pyramide des âges sur LTC; Naissances : évolution des naissances sur LTC entre 2003 et 2013, naissances domiciliées en 2013 (par commune), pourcentage des naissances de rang 1 (par commune), évolution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants ; nombre d'enfants de moins de 6 ans selon les territoires (moins de 3 ans et 3-5ans).

• Population allocataires Caf: répartition des familles sur les communes (allocataires isolés, familles monoparentales, couples sans enfant, couples avec enfants), distribution des revenus des parents de jeunes enfants, quotient familial des parents, géolocalisation des parents, taux d'activité des parents de moins de 6 ans (moins de 3 ans et 3-5 ans), taux de chômage, parents actifs et lieu de travail (trajets domicile-travail), localisation des jeunes parents actifs (enfants de moins 6 ans).

ORGANISATION DU TERRITOIRE

La vie économique : zones d'activités, projets de développement économique, entreprises avec horaires atypiques.

La vie des quartiers.

L'habitat (Plan local habitat) et la politique de la ville.

Les transports et déplacements.

Les dispositifs et projets urbanistiques.

Les dispositifs partenariaux existants : Contrats Enfance Jeunesse Caf, contrat de territoire, Conseil départemental, etc.

ETAT DES LIEUX

LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL ET LES SERVICES AUX FAMILLES

 Accueil individuel: assistants maternels, maisons d'assistants maternels, gardes à domicile: baby-sitting, associations de services à la personne, Mamhique

Répartition des assistants maternels agréés et actifs selon les communes.

Répartition de l'âge des assistants maternels actifs.

Nombre moyen d'enfants accueillis chez les assistants maternels. Nombre d'enfants accueillis par les assistants maternels (dans la commune de résidence, hors commune de résidence, hors LTC). Age moyen des enfants accueillis (moins de 3 ans).

Nombre moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par un assistant maternel.

Rémunération d'un assistant maternel : montant du salaire net mensuel, montant du salaire horaire moyen.

Utilisation de primes d'installation, de prêts à l'amélioration de l'habitat.

Coût moyen mensuel pour les parents (salaires + indemnités).

 Accueil collectif: établissements d'accueil du jeune enfant, haltes-garderies, crèches familiales, micro-crèches

Répartition des places en accueils collectifs (qui accueille qui ? et

Fréquentation : taux d'occupation des enfants inscrits, nombre d'enfants par place.

Profil des enfants accueillis : nombre d'enfants domiciliés à LTC, issus du département mais domiciliés hors LTC ou domiciliés hors du département.

Type de contrats : régulier, occasionnel.

Coût de revient horaire (heures réalisées), taux de facturation (heures facturées).

Participation des parents : nombre d'enfants avec une tarification horaire inférieure à 1€.

Indicateurs relatifs au fonctionnement : horaires d'ouverture, critères d'admission et commission d'attribution des places, liste d'attente, nombre de places d'accueil, nombre d'heures d'accueil des enfants de moins de 3 ans, type de gestion, évolution du taux d'occupation en fonction de la capacité d'accueil.

Indicateurs sur les perspectives des structures : création de places, embauches, enjeux pour les assistants maternels (complémentarité, répondre au mieux aux besoins des familles, renouvellement de l'offre d'accueil), proximité avec le Finistère.

- Les services aux familles pour le choix d'un mode d'accueil : Relais parents assistants maternels, site Caf mon-enfant.fr.
- Les services aux familles en matière de parentalité : Lieux d'accueil parents-enfants, ludothèques, médiation familiale (Le Gué), actions centre social, cafés des parents, etc.

 les services aux familles en situation de vulnérabilité: accueil des enfants porteurs de handicap, parents travaillant en horaires atypiques, parents en situation d'insertion professionnelle ou en formation professionnelle, parents bénéficiaires de revenus modestes, travail saisonnier. La part des 2-3 ans dans les structures et son évolution récente.

LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET PARTENARIALES EXISTANTES

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DES 2-3 ANS

Les effectifs maternels privés et publics, répartition par commune, évolution, accueil des 2 ans en tension, etc.

ENJEUX PETITE ENFANCE ET PARENTALITE SUR LE TERRITOIRE

ANALYSE DES SERVICES EXISTANTS EN TERME DE COHÉRENCE, D'ACCESSIBILITÉ ET DE QUALITÉ DE L'ACCUEIL :

- Les tensions entre les offres d'accueil et les besoins des familles : taux de couverture des accueils petite enfance (collectifs et individuels).
- L'effet de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur la tension offre et demande d'accueil (données éducation nationale).
- La trajectoire des territoires : évolution de l'offre d'accueil potentielle et le nombre d'enfants potentiels.
- Le maillage des services à la parentalité pour les parents d'enfants d'âge primaire.

ANALYSE DES SERVICES EXISTANTS AU REGARD DU PARCOURS D'INFORMATION DES FAMILLES

- Lieux d'informations des familles et leur organisation.
- Déficits d'équipements (relais parents assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant) sur certains territoires.
- Le nombre d'assistants maternels et d'établissements d'accueil du jeune enfant adhérents au site internet : mon-enfant.fr.

PRECONISATIONS ET SCENARIOS PETITE ENFANCE ET PARENTALITE A METTRE EN ŒUVRE A COURT ET MOYEN TERME

Proposition de 2 à 3 scénarios



Méthodologie

LES INSTANCES

MISE EN PLACE DU COMITÉ DE PILOTAGE

Composition:

- Directeur de la Caf des Côtes d'Armor ou son représentant,
- Président de Lannion Trégor Communauté ou son représentant.
- Vice-Président du Cias (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de Lannion Trégor Communauté,
- Président de la commission enfance jeunesse du Cias,
- 4 élus du Cias,
- 2 Présidents de CIPE (Comité intercommunal de la Petite Enfance). Il est présidé par le président de LTC et/ou le vice-président en charge des actions sociales et président du Cias ou/et le vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse.

Rôle:

Il est chargé de valider le cahier des charges et les différentes étapes. Enfin, il envisage les différents scénarios possibles. Il rend compte au conseil communautaire de l'élaboration du schéma.

MISE EN PLACE DU COMITÉ TECHNIQUE

Composition:

- Techniciens Caf et LTC,
- Autres techniciens institutionnels, gestionnaires d'équipements... (selon nécessité).

Rôle:

Il est chargé, selon le cahier des charges défini :

- de recueillir les données, les analyser et les rendre lisibles,
- d'adapter la méthode,
- d'organiser la concertation avec les acteurs LTC, Cias...
- de proposer les enjeux,
- d'établir les propositions qu'il soumet au comité de pilotage.

LES ETAPES DU DIAGNOSTIC

1ère étape :

Éléments de cadrage et état des lieux par la Caf Consultation des acteurs petite enfance (entretiens) Consultation des élus (réunions par micro territoires)

2^{ème} **étape** : restitution des éléments de cadrage et de l'état des lieux auprès du comité de pilotage puis aux élus et aux acteurs petite enfance et parentalité du territoire.

3^{ème} étape : validation des orientations par le comité de pilotage.

 $4^{\text{ème}}$ étape : création de groupes de travail thématiques pour définir les enjeux et envisager les scénarios.

5ème **étape** : présentation du diagnostic auprès du comité de pilotage puis lors d'une réunion élargie.

Dans un second temps, il y a possibilité de mettre en place une enquête de besoins auprès des familles si nécessaire.

Calendrier

ELEMENTS DE CADRAGE

Le projet se déroule durant l'année 2015 après validation de Lannion Trégor Communauté et des communes de ce territoire.

ECHEANCIER

- Janvier 2015 : Réunion du 1^{er} comité de pilotage et validation du cahier des charges.
- Février/Mars 2015 : Réunions territoriales avec les élus.
- Avril 2015 : Restitution de l'état des lieux et des éléments de cadrage.
- Mai-Juin 2015 : Réunions des groupes de travail et partage des enieux
- Juillet 2015 : Propositions et scénarios et rendu du document final.

Des réunions réunissant le comité de pilotage seront organisées entre les différentes étapes.

Fait à Lannion Le 28/01/2015

M Jean-Marie Pepers Directeur de la Caf M Joël Le Jeune Président de Ltc

COMITÉ DE PILOTAGE

Rôle du comité de pilotage

Il est chargé, selon le cahier des charges :

- de valider le cahier des charges et les différentes étapes
- de valider les résultats du diagnostic et les différents scenarii
- de rendre compte au conseil d'administration du Cias de l'élaboration du schéma

Composition

- M Jean Marie PEPERS : directeur de la Caf ou son représentant
- M Joël LE JEUNE : président de LTC ou son représentant
- M Patrice KERVAON : vice président du Cias
- M Francis MORELLEC : président de la commission enfance jeunesse du Cias,
- Mme Françoise NIHOUARN : déléguée Cispd et Vice présidente du Cipe de Louannec
- M Jean François LE GUEVEL : Cias, référent Pôle du Centre Trégor
- Mme Marie Josée LE CORRE : Cias, vice présidente du CIPE de Plestin les Grèves
- M. Christian JEFFROY : président du CIPE de Plestin
- M Michel PEROCHE : Cias élu de la commune de Perros Guirec
- Mme Nicole MICHEL : présidente du CIPE de LOUANNEC
- M Erwan CADIOU : membre du Cias
- Mme Isabelle LE GUEN: adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse de la commune de Perros Guirec
- + présence de techniciens Cias LTC et Caf

Fonctionnement

4 RÉUNIONS

1ère RÉUNION LE 28/01/2015:

Objet : - installation

- présentation du cahier des charges, validation
- comité technique : composition, rôle, fonctionnement
- point sur l'avancée du diagnostic
- signature du cahier des charges

2 ET 3 ÈME RÉUNION

le 7 avril 2015 de 15h30 à 17h30 restitution des premiers éléments de cadrage

le 29 avril 2015 de 17h30 à 19h30 avec l'ensemble de la commission enfance jeunesse du Cias

- restitution des premiers éléments de cadrage, synthèse des interviews et des réunions des microterritoires
- définition des groupes de travail thématiques : sujet retenu, composition

4 EME RÉUNION: 30 SEPTEMBRE 2015

- étude et validation des propositions du comité technique
- préparation de la réunion de restitution finale

Le comité de pilotage est destinataire des comptes rendus du comité technique.

COMITÉ TECHNIQUE

Rôle du comité technique

Il est chargé, selon le cahier des charges :

- de recueillir les données (cadrage, interviews...),
- de les analyser et de les rendre lisibles,
- · d'organiser la concertation avec les acteurs LTC, Cias,
- de proposer les enjeux,
- d'établir les propositions qu'il soumet au comité de pilotage,
- d'adapter la méthode si besoin.

Composition:

Entre 10 et 15 participants maximum pour garantir une efficacité de travail

- Mme Brigitte COZIGOU : responsable du service petite enfance de Lannion
- Mme Catherine PACAUD : responsable du service petite enfance Perros Guirec
- Anne Sophie QUESSEVEUR : coordinatrice enfance jeunesse Cias LTC ou Carine PERSON : responsable du multi accueil de Plouaret
- Mme Anouk LE JEUNE : responsable du Laep de Lannion
- 1 animatrice de Relais Parent Assistant Maternel : Mme Kristell MARIE ou Anne Gaëlle RAYER animatrice Rpam LTC
- 1 Conseillère technique Pmi (ou médecin de Pmi) : Mme Sonia CARDINAL, Mme Frédérique Meignant-Seroux
- Mme Jannick VIGOUROUX Directrice Cias LTC
- Mme Nelly LOARER: Conseiller en développement social (Cds) Caf
- Mme Emma HAY : Chargée de mission Caf
- Mme Katell BIGOT : Chargée d'études Caf

Le comité technique pourra faire appel à toute personne qualifiée qu'il jugera utile d'associer à ses travaux.

Fonctionnement

3 RÉUNIONS

1ère RÉUNION : 25 FÉVRIER 2015

Objet :

- installation, lecture du cahier des charges
- 1er point sur l'avancée du diagnostic
- définition des secteurs et composition des groupes
- définition du contenu des réunions des 6 secteurs, en cohérence avec l' ABS
- validation des grilles d'entretiens

2èME, 3ÈME, 4ÈME RÉUNIONS : 8 AVRIL, 29 AVRIL, 20 MAI 2015

- analyse des éléments de cadrage
- synthèse des réunions de secteurs
- émergence / proposition de problématiques à travailler en groupes de travail (2/3 maximum)

- préparation de la réunion de restitution (à l'ensemble des participants au diagnostic) :
 - éléments de cadrage
 - groupes de travail thématiques : modalité d'inscription, calendrier

5^{èME} RÉUNION: 30 SEPTEMBRE 2015

- synthèse des groupes de travail thématiques
- élaboration de prospectives : scenarii
- ébauche du schéma de référence petite enfance à l'échelle de LTC

Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu qui sera remis à LTC pour diffusion aux membres du comité de pilotage.



Le Multi accueil

DÉFINITION

Structure qui offre simultanément dans un même espace ou sur un site distinct l'accueil des enfants de manière régulière, occasionnelle ou en urgence.

Espaces souhaités :10 à 12 m² / enfant

TYPE D'ACCUEIL ET PUBLIC ACCUEILLI

- Accueil collectif ou mixte (collectif et familial)
- Enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans

QUALIFICATION DES PERSONNELS

CAPACITÉ D'ACCUEIL EN NOMBRE D'ENFANTS	OBLIGATOIRE	PRÉCONISÉ
MOINS DE 20 ENFANTS	Éducateur de jeunes enfants Auxiliaire de puériculture CAP Petite enfance Assistant Maternel avec 5 ans d'expérience Agent de service Éducateur de jeunes enfants temps d'infirmière à définir	
DE 20 À 39 ENFANTS	Puéricultrice ou infirmier Educateur de jeunes enfants Auxiliaire de puériculture CAP Petite enfance Assistant Maternel avec 5 ans d'expérience Agent de service + temps de direction obligatoire à évaluer + temps de médecin référent à définir	identifier un adjoint de direction

PERSONNEL

- 1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas
- 1 personne pour 8 enfants qui marchent
- en moyenne : 1 personne pour 5 à 6 enfants
- 2 personnes au moins présentes systématiquement dans les locaux en cas d'urgence, sur toute l'amplitude horaire d'ouverture
- 40 % au moins du personnel qualifié

GESTIONNAIRE

- Communauté de Communes
- Commune
- Association
- Entreprise

AVIS OU AUTORISATION D'OUVERTURE

Président du Conseil départemental après avis du médecin cadre Pmi de la Maison du Département.

DÉPENSES

- Salaires du personnel
- Matériel de puériculture, mobilier éducatif...
- Alimentation
- Fournitures des activités pédagogiques, couches...
- Frais généraux (électricité, téléphone, entretien, secrétariat...)

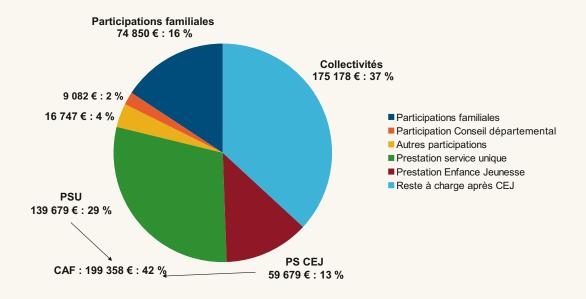
RECETTES

- Participation des familles
- Participation des Communes et Epci
- Prestations de Service Unique (Caf et Msa) sous réserve de l'application du barème national Cnaf
- Participation du Conseil départemental sur critères spécifiques : handicap...
- Participation éventuelle d'entreprises

Coût moyen d'un multi-accueil sur LTC en 2013 : 475 216 €

Pour 30 places, 72 enfants inscrits, ouvert 5 jours /semaine, 11h /jour. 15 840 € /an/place

Soit un reste à charge de la collectivité de 5 839€/an/ place ou 2 433€/an/ enfant



Fiche extraite du guide porteurs de projet Caf / Conseil départemental / Msa - janvier 2014



ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Multi-accueil Ti Babigou - Lannion



DESCRIPTION

Coordonnées	6, rue Paul Péral 22300 Lannion - Tél : 02 96 46 78 22
Date d'ouverture	01/09/2010
Gestionnaire	Ville de Lannion
Communes desservies	Lannion-Ploubezre-Rospez-Ploulec'h (déconventionnement de Ploulec'h à partir de 2015)

ACCUEIL

Nombre de places	30		
Horaires d'ouverture	du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30		
Périodes de fermeture	3 semaines en août et 1 semaine à noël		

ADMISSION

Commission d'attribution des places	Oui : 2 fois par an. Elus des communes signataires de la convention,				
	responsable d'équipement, Rpam, cds de la Caf, puéricultrice de la Pmi				

FRÉQUENTATION

Heures facturées en 2014	50 543
Taux de Fréquentation	81,19 %
Nombre d'enfants inscrits	68
Nombre moyen /place	2,26
Nombre enfants < à 1 €/h	13

ELÉMENTS FINANCIERS SOURCE CAF 2014

Budget de Fonctionnement	500 203 €				
Coût horaire	10,34 €/ heure réalisée				
PSU (Caf)	159 716 €				
Participation familiale	74 961 €	1,48 €/heure			
Reste à charge commune	262 226 €	8 740 €/place			
PS CEJ	78 715 €				
Reste à charge après CEJ	183 511 €	6 117 €/place			

Données 2014 Source Caf22



ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Multi-accueil de Ker Uhel - Lannion

DESCRIPTION					
Coordonnées	97, rue de l'aérodrome 22300 Lanr	iion - Tél : 02 96 48 70 47			
Date d'ouverture	août 1983				
Gestionnaire	Ville de Lannion				
Communes desservies	Lannion-Ploubezre-Rospez-Ploulec partir de 2015)	Lannion-Ploubezre-Rospez-Ploulec'h (déconventionnement de Ploulec'h à partir de 2015)			
	ACCUEIL				
Nombre de places	20				
Horaires d'ouverture	du lundi au vendredi de 7h30-18h3	30			
Périodes de fermeture	4 semaines l'été (1 an sur 2) et entre Noël, pont de l'ascension et 1er de l'an				
	ADMISSION				
Commission d'attribution des places Oui : 2 fois par an. Elus des communes signataires de la convention responsables d'équipement, Rpam, cds de la Caf, puéricultrice de la Pmi					
	FRÉQUENTATION				
Heures facturées en 2014 33 103					
Taux de Fréquentation	79,77 %				
Nombre d'enfants inscrits	37				
Nombre moyen /place	1,85 enfants/place				
Nombre enfants < à 1 €/h	5				
ELÉMENTS FIN	NANCIERS SOURCE CAF 20	14			
Budget de Fonctionnement	314 212 €				
Coût horaire	9,95 €/heure réalisée				
PSU (Caf)	96 243 €				
Participation familiale	61 659 €	1,86 €/h			
Reste à charge commune	154 109 €	7 705 €/place			
PS CEJ	22 837 €				
Reste à charge après CEJ	131 272 €	6 563 €/place			

Année 2014 Source Caf22



ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Multi-accueil Les Fontaines - Lannion

	DESCRIPTION				
Coordonnées	Rue E. Sieyes 22300 Lannion	Rue E. Sieyes 22300 Lannion - Tél : 02 96 37 95 86			
Date d'ouverture	1979	1979			
Gestionnaire	Ville de Lannion				
Communes desservies	Lannion-Ploubezre-Rospez-P partir de 2015)	Lannion-Ploubezre-Rospez-Ploulech (déconventionnement de Ploulec'h à partir de 2015)			
	ACCUEIL				
Nombre de places	20				
Horaires d'ouverture	du lundi au vendredi de 7h3	0-18h30			
Périodes de fermeture	4 semaines été (1 an sur 2) l'an	4 semaines été (1 an sur 2) pont de l'ascension et entre Noêl et le 1er de l'an			
	ADMISSION				
Commission d'attribution des places Oui. 2 fois par an. Elus des communes signataires de la convention responsables d'équipement, Rpam, cds de la Caf, puéricultrice de la Pmi					
	FRÉQUENTATION				
Heures facturées en 2014 34 422					
Taux de Fréquentation	84,64 %				
Nombre d'enfants inscrits	36	36			
Nombre moyen /place	1,8				
Nombre enfants < à 1 €/h	16				
ELÉMENTS	FINANCIERS SOURCE CA	F 2014			
Budget de Fonctionnement	319 626 €				
Coût horaire	9,98 €/heure réalisée				
PSU (Caf)	113 717 €				
Participation familiale	42 349 €	1,23 €/heure			
Reste à charge commune	161 360 €	8 068 €/place			
PS CEJ	19 684 €				
Reste à charge après CEJ	141 676 €	7 084 €/place			

Année 2014 Souce Caf22



ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Multi-accueil Iom Pouce - Perros-Guirec



DESCRIPTION

Coordonnées	Maison de l'enfance 3 rue de Kervoilan 22700 Perros Tel : 02 96 91 11 12 - Email : maisondelenfance@perros-guirec.com
Date d'ouverture	22/08/2011
Gestionnaire	Ville de Perros Guirec
Communes desservies	Perros-Guirec Enfants non résidents acceptés sous réserve de places disponibles / majoration de la participation familiale +10 %

ACCUEIL

Nombre de places	52			
Horaires d'ouverture	du lundi au vendredi de 7h30-18h30			
Périodes de fermeture	15 mai + du 26 au 31 décembre			

ADMISSION

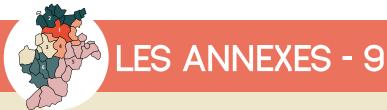
Commission d'attribution des places	Oui : 2	fois p	ar an	Elus,	responsable	d'équipements,	conseiller	en
Commission a attribution des places	développe	ement s	social C	Caf, ass	istante social	e (AS) Caf, puério	ultrice Pmi	

FRÉQUENTATION

Heures facturées en 2014	78 287
Taux de Fréquentation	74,51 %
Nombre d'enfants inscrits	122
Nombre moyen /place	2,34
Nombre enfants < à 1 €/h	26

ELÉMENTS FINANCIERS SOURCE CAF 2014

Budget de Fonctionnement	841 865 €	841 865 €	
Coût horaire	12,21 €/heure réalisée	12,21 €/heure réalisée	
PSU (Caf)	231 495 €	231 495 €	
Participation familiale	130 750 €	Moyenne 1,67 €/h	
Reste à charge commune	443 411 €	8 527 €/place	
PS CEJ	119 412 €		
Reste à charge après CEJ	323 999 €	6 231 €/place	



Multi-accueil Tamm Ha Tamm - Plouaret



DESCRIPTION

Coordonnées	Service enfance-jeunesse - Rue Louis Prigent - 22420 Plouaret Tél : 02 96 05 55 89	
Date d'ouverture	24 janvier 2011 – 31 août 2015 (à 5 jours)	
Gestionnaire	Cias LTC	
Communes desservies	Territoire de LTC (communes prioritaires : celles appartenant à l'ancien Communauté de Communes de Beg Ar C'hra)	

ACCUEIL

Nombre de places	12 en 2014 , 15 à partir du 31 août 2015	
Horaires d'ouverture	Lundi et jeudi (8h30 – 12h30) et mardi (8h30 -18h30) Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 à partir du 31 août 2015	
Périodes de fermeture	8 semaines l'été et 2 semaines à Noël A partir du 31 août 2015 : 3 semaines en août et une semaine entre Noël et le 1 ^{er} de l'an	

ADMISSION

Commission d'attribution des places	Oui, 2 fois /an : Elus, responsable équipements, Rpam, Directrice Cias, Cds ou AS Caf, puericultrice Pmi
-------------------------------------	--

FRÉQUENTATION

Heures facturées en 2014	7 106
Taux de Fréquentation	86,36 %
Nombre d'enfants inscrits	38
Nombre moyen /place	3,1
Nombre enfants < à 1 €/h	

ELÉMENTS FINANCIERS SOURCE CAF 2014

Budget de Fonctionnement	80 271 €	
Coût horaire	12,34 €/heure réalisée	
PSU (Caf)	21 730 €	
Participation familiale	9 464 €	1,33 €/heure
Reste à charge commune	41 970 €	3 497 €/place
PS CEJ	10 579 €	
Reste à charge après CEJ	31 390 €	2 616 €/place



Multi-accueil Ti Poupigou - Bégard

DESCRIPTION				
Coordonnées	2, rue George Sand, 22140 Bégard - Tél : 02 96 45 19 25			
Date d'ouverture	1985			
Gestionnaire	Association Ti Poupigou A compter de 2016 la cdc du Pays (Association Ti Poupigou A compter de 2016 la cdc du Pays de Bégard sera le gestionnaire		
Communes desservies	Commune de la cdc du pays de Bégard, Communes de l'ex cdc du Centre Trégor			
ACCUEIL				
Nombre de places	aces 27			
Horaires d'ouverture	du lundi au vendredi de 7h30-18h4	5		
Périodes de fermeture	3 semaines l'été, 1 semaine l'hiver			
ADMISSION				
Commission d'attribution des places	Oui : Elus, responsable de l'équipement, Rpam, Cds de la Caf, AS de la Caf et puéricultrice Pmi			
FRÉQUENTATION				
Heures facturées en 2014 46 960				
Taux de Fréquentation	81,85 %			
Nombre d'enfants inscrits	83			
Nombre moyen /place	3,07			
Nombre enfants < à 1 €/h	24			
ELÉMENTS FINANCIERS SOURCE CAF 2014				
Budget de Fonctionnement	448 490 €			
Coût horaire	11,42 €/heure réalisée			
PSU (Caf)	148 688 €			
Participation familiale	67 230 €	1,43 €/heure		
Reste à charge commune	193 160 €	7 154 €/place		
PS CEJ	50 278 €			
Reste à charge après CEJ	142 882 €	5 292 €/place		

Données 2014 Source Caf22



Crèche familiale Les Tetits Malins - Lannion

DESCRIPTION			
Coordonnées	97, rue de l'aérodrome 22300 Lannion - Tél : 02 96 48 70 47		
Date d'ouverture	1975		
Gestionnaire	Ville de Lannion		
Communes desservies	Lannion		
ACCUEIL			
Nombre de places	60		
Nombre d'assistantes maternelles	12		
Horaires d'ouverture	du lundi au vendredi de 7h - 19h		
Périodes de fermeture	aucune		
ADMISSION			
Commission d'attribution des places	Oui : 2 fois par an. 2 élus des communes signataires de la convention, Responsable d'équipements, Rpam, Cds de la Caf, AS de la Caf, puéricultrice Pmi		
FRÉQUENTATION			
Heures facturées en 2014 56 466			
Taux de Fréquentation	46,68 %		
Nombre d'enfants inscrits	59		
Nombre moyen /place	yen /place		
Nombre enfants < à 1 €/h	19		
ELÉMENTS FIN	ELÉMENTS FINANCIERS SOURCE CAF 2014		
Budget de Fonctionnement	483 406 €		
Coût horaire	9,12 € heure réalisée		
PSU (Caf)	189 984 €		
Participation familiale	64 835 €	1,15 €/heure	
Conseil Général	3 300 €		
Reste à charge commune	225 287 €	3 755 €/ place	
PS CEJ	47 280 €		
Reste à charge après CEJ	178 007	2 967 €/place	

Année 2014 Source CAF22

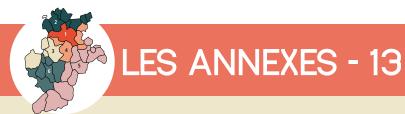


ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Crèche familiale Les Moussaillons - Terros-Guirec

DESCRIPTION				
Coordonnées Maison de l'enfance, 3 rue de Kervoilan 22700 Perros-Guirec				
Coordonnees	Tel : 02 96 91 11 12 Ema	Tel: 02 96 91 11 12 Email: maisondelenfance@perros-guirec.com		
Date d'ouverture	01/09/1986			
Gestionnaire	Ville de Perros-Guirec			
Communes desservies		Perros-Guirec Enfants non résidents acceptés sous réserve de places disponibles Majoration de la participation familiale +10 %		
	ACCUEIL			
Nombre de places 30 places				
Nombre d'assistantes maternelles	11 assistantes maternell	es		
Horaires d'ouverture	7h30-19h			
Périodes de fermeture	1 semaine à Noël			
ADMISSION				
Commission D'attribution des places	Oui : Elus, responsables assistante sociale Caf	Oui : Elus, responsables équipements, puericultrice Pmi, Cds de la Caf, assistante sociale Caf		
	FRÉQUENTATION			
Heures facturées en 2014 52 181 heures				
Taux de Fréquentation	88 %	88 %		
Nombre d'enfants inscrits	55	55		
Nombre moyen /place	1,83 enfants /place	1,83 enfants /place		
Nombre enfants < à 1 €/h	17	·		
ELÉMENT	S FINANCIERS SOURCE	CAF 2014		
Budget de Fonctionnement	533 788 €			
Coût horaire	10,22 €/h facturées			
PSU (Caf)	172 592 €			
Participation familiale	72 741 €	Moyenne 1,39 €/h facturées		
Reste à charge commune	288 455 €	9 615 €/place		
PS CEJ	69 832 €			
Reste à charge après CEJ	218 623 €	7 287,50 €/place		

Données 2014 Source Caf22



Halte Garderie de Ker Uhel - Lannion

DESCRIPTION				
Coordonnées	99, rue de l'aérodrome 22300 Lannion - Tél : 02 96 48 00 11			
Date d'ouverture	1971, gestion Caf, et 2004, ville de Lannion			
Gestionnaire	Ville de Lannion			
Communes desservies	Lannion-Ploubezre-Rospez-Ploulec'h (déconventionnement de Ploulec'h à partir de 2015)			
ACCUEIL				
Nombre de places 20				
Horaires d'ouverture	lundi, mardi, vendredi de 8h30-12h	n15 et 13h30-18h et 8h30-18h le jeudi		
Périodes de fermeture	4 semaines l'été et 1 semaine à No	ël		
ADMISSION				
Commission d'attribution des places	Oui/non Une partie de l'accueil est réalisée à la demande. Beaucoup de contrats réguliers concernent des accueils de très courte durée hebdomadaire.			
	FRÉQUENTATION			
Heures facturées en 2014	res facturées en 2014 34 892			
Taux de Fréquentation	99,42 %			
Nombre d'enfants inscrits	198			
Nombre moyen /place	9,9 enfants /place			
Nombre enfants < à 1 €/h	82			
ELÉMENTS FINANCIERS SOURCE CAF 2014				
Budget de Fonctionnement	175 834 €			
	175 834 €			
Coût horaire	175 834 € 5,13 €/heure réalisée			
-	111111111111111111111111111111111111111			
Coût horaire	5,13 €/heure réalisée	0,85 €/heure		
Coût horaire PSU (Caf)	5,13 €/heure réalisée 84 972 €	0,85 €/heure 2 943 €		
Coût horaire PSU (Caf) Participation familiale	5,13 €/heure réalisée 84 972 € 29 789 €			

Année 2014 Source Caf22



Halte Garderie de Trébeurden

DESCRIPTION				
Coordonnées	Maison de l'entance 12 coi Tél : 02 96 23 50 51	Maison de l'enfance 12 corniche de goas treiz 22560 Trébeurden Tél : 02 96 23 50 51		
Date d'ouverture	01 /10/2000			
Gestionnaire	Mairie de Trébeurden			
Communes desservies	Trébeurden et extérieur			
	ACCUEIL			
lombre de places 15				
Horaires d'ouverture	Lundi : 9h/12h ; jeudi : 9h/1	7h ; vendredi : 9h/12h		
Périodes de fermeture	Toutes les vacances scolair	es		
ADMISSION				
Commission d'attribution des places	non	non		
	FRÉQUENTATION			
Heures facturées en 2014 6 176				
Taux de Fréquentation	88,23 %	88,23 %		
Nombre d'enfants inscrits	44	44		
Nombre moyen /place	2,93 enfants/place	2,93 enfants/place		
Nombre enfants < à 1 €/h	19			
ELÉMENTS	FINANCIERS SOURCE C	AF 2014		
Budget de Fonctionnement	59 141 €			
Coût horaire	10,44 €/heure réalisée			
PSU (Caf)	17 598 €			
Participation familiale	5 802 €	0,93 €/h		
Reste à charge commune	35 096 €	2 340 €/place		
PS CEJ	7 903 €			
Reste à charge après CEJ Données 2014 Source Caf22	27 193 €	1 813 €/place		

La micro crèche

DÉFINITION

Micro-structure (10 enfants au maximum) qui offre simultanément dans un même espace un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Espaces souhaités :10 m² / enfant

TYPE D'ACCUEIL ET PUBLIC ACCUEILLI

- Accueil collectif

- Enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans

QUALIFICATION DES PERSONNELS

CAPACITÉ D'ACCUEIL EN NOMBRE D'ENFANTS	OBLIGATOIRE	PRÉCONISÉ
10 ENFANTS SIMULTANÉMENT	CAP Petite enfance Assistant Maternel avec 5 ans d'expérience + 20 % de temps d'une personne qualifiée dans le champ sanitaire et social	Auxiliaire de puériculture

PERSONNEL

- De 1 à 3 personnes suivant le nombre d'enfants présents
- 10 enfants maximum présents simultanément
- 1 personne jusque 3 enfants présents

- niveau 5 de qualification
- un référent de compétence petite enfance (20 % Etp)

GESTIONNAIRE

- Communauté de Communes
- Commune

- Association
- Entreprise

AVIS OU AUTORISATION D'OUVERTURE

Président du Conseil départemental après avis du médecin cadre de la Pmi de la Maison du Département

DÉPENSES

- Salaires du personnel
- Matériel de puériculture, mobilier éducatif...
- Alimentation

- Fournitures des activités pédagogiques, couches...
- Frais généraux (électricité, téléphone, entretien, secrétariat...)

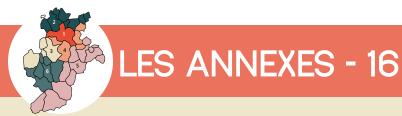
RECETTES

- Participation des familles
- Participation des communes et Epci
- Prestations de Service Unique (Caf et Msa) sous réserve de l'application du barème national Cnaf
- Participation du Conseil départemental sur critères spécifiques : handicap...
- Participation éventuelle d'entreprises

COÛT DE FONCTIONNEMENT

Point de vigilance : Le coût de fonctionnement est proportionnellement identique à celui d'une structure classique.

fiche extraite du guide porteurs de projet Caf / Conseil départemental / Msa - janvier 2014



Micro-crèche Ti Choutig - Quemperven

	DESCRIPTION		
Coordonnées	Rue de kerbrido 22450 Quen	nperven - Tél : 02 96 35 34 26	
Date d'ouverture	2009		
Gestionnaire	Association Ti Choutig de 20	09 à 2014.	
Communes desservies	Communes de l'ex Centre Tro cdc du Haut Trégor (Participa	égor (participation à 60 %) et communes de la tion à 40 %).	
	ACCUEIL		
Nombre de places	9 dont 5 réservées pour LTC		
Horaires d'ouverture	du lundi au vendredi de 7h3	0/18h30	
Périodes de fermeture	Août et 1 semaine à Noël		
ADMISSION			
Commission d'attribution des places	Oui : Bureau de l'associatior ou AS Caf, puéricultrice Pmi	, 2 élus des communautés de communes, Cds	
FRÉQUENTATION			
Heures facturées en 2014 17 217			
Taux de Fréquentation	94,51 %		
Nombre d'enfants inscrits	44		
Nombre moyen /place	4,8 enfants/place		
Nombre enfants < à 1 €/h	23		
ELÉMENTS FINANCIERS SOURCE CAF 2014		F 2014	
Budget de Fonctionnement	138 982 €		
Coût horaire	8,80 €/heure réalisée	155 555 5	
PSU (Caf)	6 3959 €		
Participation familiale	13 468 €	0,78 €/heure	
Reste à charge commune	68 933 €	7 659 €/place	
PS CEJ	21 890 €		
Reste à charge après CEJ	47 043 €	5 227 €/place	

Données 2014 Source Caf22





Les Rpam des Côtes d'armor

MISSIONS

MISSION 1 : INFORMER EN RESPECTANT LE PRINCIPE DE NEUTRALITÉ

QUI et sur QUOI ?

> Les parents

- Sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire (accueil collectif, services d'accueil familial, assistants maternels, gardes au domicile, etc.),
- En prenant en compte des critères objectifs (horaires atypiques ou spécifiques, accueil d'un enfant en situation de handicap, accueil d'urgence...) pour une orientation spécifique si nécessaire.

> Les futurs professionnels

 Sur les métiers de la petite enfance (assistants maternels, gardes d'enfants à domicile, auxiliaires de puériculture, Cap petite enfance, etc.).

> Les assistants maternels

- Sur les différentes modalités d'exercice de leur profession (à leur domicile, en crèche familiale, en micro crèches, ou en maisons d'assistants maternels),
- Sur les évolutions de carrière possibles, les possibilités de recours à la validation des acquis de l'expérience (Vae) ou à la formation continue.
- Sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

> Les gardes d'enfants à domicile

- Sur les différents modes d'exercice de leur profession : emploi direct par les parents ; recours à un service mandataire recours à un service prestataire,
- Les Rpam délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents et les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.

MISSION 2: ANIMER

La mission d'animation reste centrale pour caractériser la vocation qualitative du service rendu. Cette mission d'animation se décline au moyen de :

> temps collectifs

A destination des assistants maternels / des parents / des gardes d'enfants à domicile,

• temps d'échanges avec les enfants autour de rencontres, de fêtes, d'ateliers d'éveil, etc.

> temps d'activités d'éveil

A destination des enfants.

• les ateliers éducatifs d'éveil (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) ou accueil jeux proposés par les Rpam

constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants. Ils représentent un support à l'observation des pratiques professionnelles et à l'amélioration de celles-ci.

> temps de décloisonnement entre modes d'accueil

 S'inscrire dans son environnement et prendre appui sur les ressources locales pour faciliter les transitions dans le parcours de l'enfant et contribuer à une continuité de services aux familles.

Il s'agit d'amener les assistants maternels, gardes d'enfants à domicile et enfants à fréquenter les équipements du territoire : ludothèque, bibliothèque... et d'établir des passerelles avec la halte-garderie, l'école maternelle ou l'Alsh.

MISSION 3: ACCOMPAGNER

QUI à QUOI

> les assistants maternels et les gardes à domicile

- En contribuant à la professionnalisation,
- en sensibilisant les parents sur l'intérêt d'encourager leur employé à s'inscrire dans une démarche de formation professionnelle,
- en facilitant l'organisation d'actions de formations continues,
- en offrant un cadre d'échanges sur leur pratique et les possibilités d'évolution de carrière,
- en mettant en place des activités collectives (groupes de parole, aide à la conception d'un projet d'accueil pour l'enfant, rédaction d'un journal, ou bulletin de liaison...),
- en présentant l'activité du Rpam lors des modules de formation initiale (Conseil départemental) des assistants maternels.

CADRE LÉGISLATIF

Dans la lettre circulaire Cnaf 2011-020 du 2 février 2011 selon deux axes principaux :

- > l'information des parents et des professionnels de l'accueil individuel,
- > l'offre d'un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

VALIDATION

Contrat de projet validé par la Caf.

Signature d'une convention d'objectifs et de financement RPAM pour 4 ans.

PERSONNEL

L'animateur de relais parents assistants maternels : diplôme égal ou supérieur à bac + 2 : éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, infirmière, travailleur social (assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, animateur

socioculturel, psychomotricien, psychologue...) avec une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants ou du travail social

GESTIONNAIRE

Communal, intercommunal, associatif, mutuelle

CONDITIONS D'EXERCICE

Espace professionnel dédié, matériel informatique, véhicule si itinérance, local pour espace jeux adaptés à l'accueil du jeune enfant.

FINANCEMENT

Collectivité

Caf : prestation de service, en 2015 43 % du plafond de 55 995 € pour un équivalent temps plein

Caf: équipement éligible au contrat enfance jeunesse



Relais parents assistants maternels de Lannion

	DESCRIPTION
Coordonnées	Rpam Lannion - Centre social - 29 Boulevard d'Armor - 22300 Lannion 06 77 38 49 67
Gestionnaire	Ville de Lannion
Communes desservies	Lannion, Ploubezre, Ploulec'h, Rospez
	ACCUEIL
Public	Parents et futurs parents Assistants maternels et futurs assistants maternels
	Permanence ou rendez-vous le lundi de 9h00 à 11h30. Cité administrative de Kermaria à Lannion

Horaires de l'accueil du public	Permanence ou rendez-vous le lundi de 9h00 à 11h30 Cité administrative de Kermaria à Lannion le mardi de 14h30 à 17h30 Centre social de lannion le jeudi sur rendez vous ou réunion de travail le vendredi de 9h00 à 11h30 et de 15 à 17h au centre social de Lannion
Horaires des espaces jeux	Le lundi de 15h00 à 17h30 Espace jeux "les petits malins" Lannion Le mercredi de 9h30 à 11h30 Espace jeux "les petits malins" Lannion le mardi de 9h00 à 12h à Ploubezre ou Rospez en alternance
Personnel	1 animatrice pour 1 Etp

LOCAUX

Accueil administratif	Cité administrative de Kermaria Bd Louis Guilloux Lannion Centre social "I'horizon" 20 bd d'Armor Lannion
Espace-jeux	Local des "petits malins" rue de l'aérodrome Lannion Salle des sports Ploubezre, salle de la mairie (à l'arrière) Rospez

MISSIONS

Informer, accompagner, les parents et les assistants maternels sur toutes les questions relatives à la garde du jeune enfant. Animer des espaces de rencontres et d'échanges et des lieux d'éveil du tout petit.

Tarifs	Gratuit
·	Entretiens familles : 126 - entretiens téléphoniques : 254 Entretiens assistants maternels : 254 - entretiens téléphoniques : 343 117 séances d'activités d'éveil.



Relais parents assistants maternels du Canton de Flestin les Grèves

	DESCRIPTION	
Coordonnées	Comité Intercommunal de la Petite Enfance Mairie de Plestin Les Grèves 02 96 35 62 29 - 06 30 10 04 57 rpamsivuplestin@yahoo.fr	
Gestionnaire	SIVU : Comité Intercommunal de la Petite Enfance	
Communes desservies	Plestin les Grèves, Ploumilliau, Trédrez-Locquemeau, Plouzélambre, Saint Michel en Grève, Plufur, Tréduder, Trémel	
ACCUEIL		
Public	Parents et futurs parents Assitants maternels et futurs assistants maternels	
Horaires de l'accueil du public	Permanence ou rendez-vous Plestin les Grèves : lundi après midi, mardi, jeudi toute la journée, mercredi matin Ploumilliau : vendredi après midi	
Horaires des espaces jeux	Le lundi de 9h30 à 11h30 en alternance Plestin, Locquemeau, St Michel en Grève le vendredi de 9h00 à 11h30 en alternance Plestin les grèves, Trémel, Ploumilliau	
Personnel	1 animatrice pour 0,80 Etp	
LOCAUX		
Accueil administratif	Mairie de Plestin les Grèves Ccas de Ploumilliau, 16 rue Anatole Le Braz	
Espace-jeux	Alsh Kergall de Plestin les Grèves, Garderie périscolaire de Trédrez Locquemeau, salle des fêtes pour les autres communes	

Informer, accompagner, les parents et les assistants maternels sur toutes les questions relatives à la garde du jeune enfant. Animer des espaces de rencontres et d'échanges et des lieux d'éveil du tout petit.

MISSIONS

Tarifs	Gratuit
Fréquentation 2014	Entretiens familles : 81 Entretiens assistants maternels : 45 65 séances d'activités d'éveil.



Relais parents assistants maternels du Cias LTC Organisation au 01 01 2015

	DESCRIPTION
Coordonnées	Cias LTC, rue Monge 22307 Lannion 02 96 05 09 00 - rpam@lannion-tregor.com
Gestionnaire	Cias LTC : Comité intercommunal d'Action Sociale
Communes desservies	 Pôle de Plouaret : Plouaret, Le Vieux marché, Lanvellec, Plounérin, Plougras, Loguivy-Plougras, Plounevez Moedec, Trégrom Pôle de Cavan : Cavan, Caouennec-lanvézéac, Tonquédec, Pluzunet, Prat, Coatascorn, Berhet, Mantallot, Quemperven
	ACCUEIL
Public	Parents et futurs parents Assistants maternels et futurs assistants maternels
Horaires de l'accueil du public	Permanence ou rendez-vous Plouaret: lundi de 13h30 à 17h00, jeudi sur RDV, vendredi de 13h30 à 16h30 Cavan: lundi de 9h00 à 12h00, Mardi de 13h30 à 16h45, jeudi sur RDV Le Daje: Dispositif d'Accueil du Jeune Enfant, accueil en binôme par l'animatrice du relais assistants maternels et l'assistante sociale de la Caf: 1 lundi sur 2 à Plouaret, 1 mardi sur 2 à Cavan.
Horaires des espaces jeux	Secteur de Plouaret : Vendredi de 8h45 à 12h30 Secteur de Cavan : Mardi de 8h45 à 12h30
Personnel	1 animatrice pour 1 Etp
	LOCAUX
Accueil administratif	 Pôle de Plouaret: Maison du développement Rue Louis Prigent 22420 Plouaret - 02 96 38 33 36 Pôle de Cavan: Maison du développement, 11 rue du général de Gaulle 22140 Cavan - 02 96 37 99 40
Espace-jeux	Ils se déroulent en alternance dans les locaux communautaires (salle de motricité) de Cavan ou de Plouaret et dans les salles mises à disposition par les communes de • Pôle de Plouaret : Trégrom, Loguivy Plougras, Lanvellec, Plounevez-Moedec, Vieux Marché • Pôle de Cavan : Caouennec, Berhet, Tonquedec, Pluzunet, Prat

MISSIONS

Informer, accompagner, les parents et les assistants maternels sur toutes les questions relatives à la garde du jeune enfant. Animer des espaces de rencontres et d'échanges et des lieux d'éveil du tout petit.

Tarifs	Gratuit
Fréquentation 2014	2014 = Pôle Plouaret uniquement Entretiens familles : 89 Entretiens assistants maternels : 32

Espace-jeux

ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Relais parents assistants maternels du Cipe de Louannec

	DESCRIPTION	
Coordonnées	Comité Intercommunal de la Petite Enfance - Mairie de Louannec 02 96 23 20 63 - 06 70 37 64 67 - reseauassmat@laposte.net	
Gestionnaire	SIVU : Comité Intercommunal de la Petite Enfance	
Communes desservies	Louannec, Trébeurden, Pleumeur-Bodou, Trégastel, Saint Quay Perros, Kermaria-Sulard, Trélévern, Trévou Tréguignec	
ACCUEIL		
Public	Parents et futurs parents Assistants maternels et futurs assistants maternels	
Horaires de l'accueil du public	Permanence ou rendez-vous L'après-midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis	
Horaires des espaces jeux	Le matin, les lundis, mardis, jeudis et vendredis	
Personnel	1 animatrice pour 0,80 Etp	
	LOCAUX	
Accueil administratif	Dans les mairies Le lundi à Pleumeur Bodou Le mardi à Trébeurden tous les 15 jours et à Trévou Tréguignec et Trélevern en alternance. Le jeudi à Louannec Le vendredi à Trégastel tous les 15 jours et à Saint Quay Perros et Kermaria- Sulard en alternance.	
	Dans les locaux des maisons de l'enfance de Pleumeur Bodou et de	

MISSIONS

Trébeurden, dans les locaux des communes de Louannec, Trégastel, et plus

ponctuellement à Trévou-Tréguignec, Trélevern, St Quay Perros et Kermaria-

Informer, accompagner, les parents et les assistants maternels sur toutes les questions relatives à la garde du jeune enfant. Animer des espaces de rencontres et d'échanges et des lieux d'éveil du tout petit.

Sulard.

ELÉMENTS FINANCIERS	
Tarifs	Gratuit
Fréquentation 2014	Entretiens familles : 56 Entretiens assistants maternels : 84.

Maison d'Assistants Maternels

DÉFINITION

Regroupement de 4 assistants maternels agrées au maximum qui offrent un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Le parent est employeur de l'assistant-e maternel-le en charge de l'accueil de son ou ses enfants (loi 2010-625 du 9 juin 2010). Espaces souhaités : 10 m2/ enfant

TYPE D'ACCUEIL ET PUBLIC ACCUEILLI

- Accueil individuel dans un espace commun

- Enfants âgés de la naissance à 15 ans

CADRE LÉGISLATIF

Loi 2010-625 du 9 juin 2010 relative à la création des M.A.M Article L. 424-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles : «Par dérogation à l'article L.421-1, l'assistant maternel peut accueillir des mineurs au sein d'une Maison d'assistants maternels. Le nombre d'assistants maternels pouvant exercer dans une même maison ne peut excéder quatre. Les M.A.M mentionnées à cet article L. 424-1 ne sont pas des établissements au sens de l'art. L. 233-2 du Code rural et de la pêche maritime."

Article 424-7 du même code précise «Les assistants maternels accueillant des enfants dans une Maison d'assistants maternels et les particuliers qui les emploient bénéficient des mêmes droits et

avantages et ont les mêmes obligations que ceux prévus par les dispositions légales et conventionnelles applicables aux assistants maternels accueillant des enfants à leur domicile».

- Les parents sont employeurs d'un assistant maternel.
- Délégation d'accueil possible sous conditions (art 424-3 et suivants).

Cette loi a été précisée par l'arrêté du 26 octobre 2011 et le décret du 15 mars 2012 relatif au référentiel fixant les critères d'agrément des assistants maternels.

AGRÉMENT

Président du Conseil départemental après avis du médecin cadre Pmi de la Maison du Département. Possibilité d'un double agrément au domicile et en MAM

PERSONNEL

- Maximum 4 assistants maternels agréés pour au maximum 4 enfants/assistants maternels.
- Deux personnes au moins présentes systématiquement dans les locaux en cas d'urgence, sur toute l'amplitude horaire d'ouverture si plus de 3 enfants présents simultanément.

DÉPENSES

- Le salaire de chaque assistant maternel est à la charge du parent employeur.
- L'ensemble des frais du collectif fait l'objet d'une clé de répartition entre les assistants maternels (matériel de puériculture, mobilier

éducatif, alimentation, fournitures des activités pédagogiques, couches, frais généraux (électricité, téléphone, entretien, secrétariat...).

RECETTES

- Versement des prestations : Caf / Msa (pajemploi) aux parents
- Aides institutionnelles à l'initiative des collectivités ou institutions
- Aide au démarrage Caf des Côtes d'Armor



Maison d'assistants maternels 1,2,3 Soleil - Cavan

	DESCRIPTION	
Coordonnées	Route du Général De Gaulle 22140 Cavan http://mam123soleilcavan.e-monsite.fr mam123soleilcavan@gmail.com 06 85 45 88 17	
Date d'ouverture	Mars 2013	
Gestionnaire	Association "Les petites frimousses"	
Nombre d'assistantes maternelles	3	
ACCUEIL		
Nombre de places	10	
Horaires d'ouverture	8h00 à 19h00 du lundi au vendredi (horaire pouvant être modifié fonction de la demande)	
Périodes de fermeture	3 semaines en août 1 semaine à Noël 1 semaine à Pâques	
FRÉQUENTATION		
Nombre d'enfants inscrits en 2014	Nombre d'enfants inscrits en 2014 16 enfants différents ont été inscrits en 2014	
ELÉMENTS FINANCIERS		
Tarif pour les familles	Adhésion à l'association Parents employeurs: tarif horaire, indemnité d'entretien et fourniture repas.	
Financement de la structure	Recettes Adhésion des familles à la struct Indemnités d'entretien Actions ponctuelles : loto, tomb bébé-puces (6/an)	
	Dépenses Charges de la structure : la fluides, assurance matériel pédagogique	



Les assistants maternels

PORTRAIT TYPE D'UN PROFESSIONNEL ACTIF OCCUPÉ EN CÔTES D'ARMOR

Il garde	3 enfants en moyenne dont 72 % de moins de 3 ans
Il gagne	En moyenne 1 007,39 euros par mois
Il travaillle	La majorité des assistants maternels (30%) assure entre 144 et 288 heures d'accueil soit 100h de garde rémunérées par enfant et un salaire horaire net moyen de 3, 33 euros par heure d'accueil
II a	En majorité entre 40 et 49 ans et entre dans l'activité entre 30 et 39 ans
Ils sont :	3 196 en activité au 30/11/2014
Ils accueillent	8 272 enfants de – de 3 ans

PORTRAIT TYPE D'UN PROFESSIONNEL ACTIF OCCUPÉ SUR LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Il garde	Il garde en moyenne 3,3 enfants
Il gagne	Il gagne en moyenne 981,76 euros par mois
Il travaille	Il assure en majorité entre 144 h et 288 h d'accueil par mois soit en moyenne 90 h par enfants gardés pour un salaire horaire de 3, 30 euros par heure d'accueil en moyenne
II a	34 % des assistants maternels ont entre 40 et 49 ans, 36 % entre 50 et 59 ans, 7 % des assistants maternels ont plus de 60 ans.
Ils sont :	597 assistants maternels agréés
Dont assistants maternels actifs occupés	343 en activité au 30/11/2014
Ils accueillent	811 enfants de moins de 3 ans

Données 2014 Source Caf22 Imaje



Mamhique

MODES D'ACCUEIL MUTUALISÉS EN HORAIRES ATYPIQUES

DÉFINITION

Mamhique est un mode d'accueil en relais qui répond aux besoins des parents pour lesquels les modes de garde standards ne sont pas adaptés (horaires d'ouverture, âges des enfants accueillis).

DESCRIPTION			
Coordonnées	Mutualité Enfance Fan 7 rue des Champs de I 02 96 75 44 44	nille Pies CS 30008 - 22000 Saint Brieuc	
Statut	Le service, créé en 200 Il est agréé comme Rp	4, est géré par la Mutualité française Enfance Famille. am.	
Fonctionnement	parents, ou le parent s après 20h00, la nuit, le L'équipe est constitué (éducatrice de jeunes de Le service bénéficie de et une aide au titre d	Ce dispositif assure la garde d'enfants jusqu'à 12 ans inclus, lorsque les 2 parents, ou le parent seul travaillent à des horaires atypiques (avant 7h30, après 20h00, la nuit, les dimanches et les jours fériés). L'équipe est constituée d'une coordinatrice, d'une animatrice de service (éducatrice de jeunes enfants) et d'une assistante. Le service bénéficie de financements de la Caf : un demi-poste de Rpam, et une aide au titre du Fond Publics et Territoires pour financer le chèque atypie versé aux familles et du Conseil départemental.	
	ACCUEIL		
Type d'accueil	par des intervenants a Mamhique, employés	est assuré par des assistants maternels agréés ou à domicile volontaires pour travailler avec le réseau par les parents et pour lesquels des modes de ires atypiques ont été créés.	
Accès au service	avec le service, conve apporté par Mamhiqu L'employeur verse ég pour horaires atypique	L'employeur d'au moins un des deux parents doit avoir signé une convention avec le service, convention qui prévoit le financement du coût du service apporté par Mamhique L'employeur verse également aux familles une indemnité compensatrice pour horaires atypiques (Icha), pour compenser le surcoût de la garde des enfants sous forme de Cesu préfinancés.	
ELÉMENTS FINANCIERS			
	Pour l'entreprise :	1 300 € par famille, destiné au fonctionnement général du service Mahmique + 600 à 800 €/an/famille pour le financement des Cesu donnés aux familles. Les entreprises ont la possibilité d'obtenir des crédits d'impots.	

Coût du service Pour les familles : Pour les fami

SOUTIEN A LA PARENTALITE

Les ludothèques

DÉFINITION

Les ludothèques sont des équipements culturels où se pratiquent le jeu libre, le prêt et les animations ludiques. Ces équipements sont très impliqués dans la vie locale. On en compte 1 200 répartis sur l'ensemble du territoire français, 66 % sont en gestion associative et 31 % en gestion municipale.

TYPE D'ACCUEIL ET PUBLIC ACCUEILLI

Leurs interventions se déroulent dans leurs locaux ou dans d'autres structures, comme les crèches, les écoles, les centres sociaux, les hôpitaux, etc. Equipement pour tout public

MISSIONS

La mission des ludothèques est de donner à jouer. Leurs principales activités sont le jeu sur place, le prêt de jeux et les jouets, le conseil. Certaines proposent leur service en itinérance. Ce sont des lieux ressources pour les parents et les professionnels.

PERSONNEL

Il peut y avoir trois niveaux d'emploi comportant des tâches, des responsablilités et un degré d'autonomie différents :

- responsable ludothèque
- ludothécaire
- assistant ludothécaire

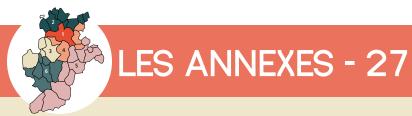
Selon la taille de la structure ou son intégration ou non dans une autre structure, ces trois niveaux peuvent se réduire à un seul. Il existe une formation de ludothécaire

CADRE LÉGISLATIF

Elles sont régies par la charte de qualité des ludothèques qui est leur cadre règlementaire.

RECETTES

La principale source de financement vient de la collectivité. Les ludothèques sont éligibles dans le Contrat Enfance Jeunesse de la Cnaf.



SOUTIEN A LA PARENTALITE

Ludothèque La Ludo - Lannion

DESCRIPTION			
Coordonnées	Rue de L'artois 22300 Lannion 02 96 48 03 86 ludothèque@ville-lannion.fr		
Gestionnaire	Ville de Lannion		
Communes desservies	Lannion et exterieurs		
ACCUEIL			
Public	Familles Enfants de 0 à 99 ans Professionnels : animateurs, assistan Structures petite enfance et enfance		
Horaires d'ouverture	Le mercredi de 15h30 à 18h00 Le vendredi de 10h00 à 11h00 Le samedi de 10h30 à 12h30		
Personnel	2 animateurs 0,77 Etp		
MISSIONS			
Locaux	Accueil-prêts, salle de jeux de société, salle de jeux de construction d'imitation, espace tout petits		
Jeux	1 326 jeux référencés		
	Prêt de jeux-jouets		
	Accueil des assistants maternels		
Actions	Interventions en 2014	dans les écoles : accueil de classes + temps d'accueil périscolaire Tap, Consultations Pmi, Gens du voyage, crèches	
	Animations en 2014	Les Nymphéas, Médiathèque, Centre social Participation événements locaux	
ELÉMENTS FINANCIERS			
Tarifs	5 €/an familles lannionnaises, 10 €/an familles extérieures		
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		

Source : gestionnaire

Nombre d'inscrits



408 familles inscrites



SOUTIEN A LA PARENTALITE

La Ludothèque de Louannec

DESCRIPTION		
Coordonnées	Mairie 3 Route de Perros 22700 Louannec 02 96 23 20 63	
Gestionnaire	Comité Intercommunal de la Petite Enfance de Louannec	
Communes desservies	Communes adhérentes au CIPE	
ACCUEIL		
Public	Familles avec enfants de 0 à 7 ans Assistants maternels	
Horaires d'ouverture	Le mercredi de 16 à 18 heures	
Personnel	Bénévoles	
MISSIONS		
Locaux	Annexe : ancienne école maternelle de Louannec	
Jeux	Jeux et jouets	
Actions	Prêt de jeux-jouets et jeux sur place	
	Accueil des assistants maternels	
ELÉMENTS FINANCIERS		
Tarifs	Abonnement à l'année par famille	

Source gestionnaire



SOUTIEN A LA PARENTALITE

La Ludothèque - Terros-Guirec



DESCRIPTION

Coordonnées	37 rue Hilda Gélis-Didot - 22700 Perros Guirec ludothèque@perros guirec.com
Gestionnaire	Ville de Perros
Communes desservies	Perros Guirec et exterieurs

ACCUEIL

Public	Familles Enfants de 0 à 99 ans Professionnels : animateurs, assistants maternels Structures petite enfance et enfance : crèches, alsh
Horaires d'ouverture	Les vendredis de 16h30 à 18h00 et les samedis de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 pendant la période scolaire Le samedis de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 pendant les petites vacances. Le samedi de 14h00 à 16h00 pendant les vacances d'été.
Personnel	Animateurs de la ville de Perros Guirec

MISSIONS

Locaux	Espace 3 – 5 ans Espace 6 ans et plus
Jeux	+ de 500 jeux et jouets
Actions	Prêt de jeux-jouets et jeux sur place
	Accueil des assistants maternels
	Animations thématiques à l'extérieur : plage, centre ville

ELÉMENTS FINANCIERS

Tarifs	Gratuit pour le jeux sur place, emprunts : Pass Détente
Nombre de familles	Toutes les familles en possession du pass détente peuvent potentiellement utiliser ce service. En 2014 : 647 personnes différentes ont fréquenté la ludothèque dont 105 enfants de 3 à 5 ans, 214 enfants de 6 à 12 ans, 27 jeunes de 13 à 17 ans, 301 adultes dont les parents.

Source : gestionnaire



SOUTIEN A LA PARENTALITE

La Ludothèque du Trégor - Cavan



DESCRIPTION

Coordonnées	Ti ar Yaouankiz - 7 rue jean Monnet - 22140 Cavan 02 96 35 99 11 - www.ludotregor.canalblog.com
Gestionnaire	Association la Ludothèque du Trégor
Communes desservies	Toutes les communes de l'ex-Centre Trégor et de Beg ar C'hra

ACCUEIL

Public	Familles Enfants de 0 à 99 ans Professionnels : animateurs, assistants maternels Structures petite enfance et enfance : crèches, alsh
Horaires d'ouverture	Public: Le mardi de 16h00 à 18h00, le mercredi de 16h00 à 18h00, le samedi de 10h00 à 12h30 Ludo-ados: le vendredi de 16h15 à 18h00 Ludo-collèges: - le mardi Y Coppens à Lannion de 12h15 à 13h00 - le jeudi F Clec'h à Bégard de 12h15 à 13h15 accueil crèches: le 4 ème mardi du mois de 10h00 à 11h30 ludobébé: le 3 ème jeudi du mois de 10h00 à 11h30
Personnel	Animateurs 1,7 ETP

MISSIONS

Locaux	Accueil-prêts, salle de jeux de société	e, espace tout petits
Jeux	2 854 jeux et jouets référencés	
	Prêt de jeux-et de jouets- jeux sur place	
	Accueil des assistants maternels	
Actions	Interventions	Ludoskol : accueil de classes 1er jeudi du mois de 9h00 à 11h30 Multi accueil de Plouaret, Alsh de Cavan, Alsh de Plouaret, Ludolire dans les bibliothèques
	Animations	A thème pour les familles, les alsh, soirées jeux
	Locations de structures gonflables et de jeux surdimentionnés (familles, associations évènements locaux)	

ELÉMENTS FINANCIERS

Tarifs	35 €/an/famille
Nombre d'inscrits	174 familles adhérentes + 16 structures.



SOUTIEN A LA PARENTALITE

Laep: Lieu d'Accueil Enfant Parent

DÉFINITION

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents.

TYPE DE D'ACCUEIL ET DE PUBLIC

Chaque Laep a son propre fonctionnement, l'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration avec d'autres activités portées éventuellement par le gestionnaire.

Le Laep s'adresse aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. L'accueil des futurs parents peut être intégré au projet, sans être exclusif.

MISSIONS

Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

Le Laep doit respecter trois principes, il doit :

- être un espace convivial où les enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent sont accueillis de manière libre et sans inscription.
- constituer un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents.

L'enfant est accueilli en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent responsable de l'enfant pendant la durée de l'accueil. La participation doit être basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité ou une participation modique.

 obéir aux conditions de fonctionnement et d'encadrement suivantes : présence d'au moins deux accueillants pendant les temps d'accueil du public et analyse de la pratique et/ou supervision obligatoire.

PERSONNEL

Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles.

CADRE LÉGISLATIF

Lettre circulaire Cnaf n°11-2015

AGRÉMENT

Convention avec la Caf en lien avec les principes du référentiel Laep

DÉPENSES

Charges de personnels liées aux heures d'ouverture

Heures d'organisation de l'activité prises en compte dans la limite de 50 % des heures d'ouverture au public

RECETTES

Collectivités

Prestation de service Caf = 30 % du prix de revient dans la limite du prix plafond Equipement éligible au Contrat enfance jeunesse



SOUTIEN A LA PARENTALITE

Laep "A petits pas" - Lannion

	DESCRIPTION
Coordonnées	6 rue Paul Péral - Parc Saint Anne - 22300 Lannion 02 96 46 78 22
Gestionnaire	Ville de Lannion
Communes desservies	accueil anonyme
	ACCUEIL
Public	Enfants de la naissance à 3 ans accompagnés d'un adulte proche : parents, grands-parents Futurs parents
Horaires d'ouverture	Le mardi de 9h00 à 12h00 Le jeudi de 9h00 à 12h00
Personnel (par séance)	Une référente : infirmière puéricultrice Un accueillant d'une institution partenaire formé à l'écoute
	MISSIONS
Locaux	Dans l'enceinte du multi accueil Ti Babigou Local spécifique dédié pour recevoir 6 familles et 2 accueillants
Missions	Renforcer et conforter le lien parent-enfant. Aider à la socialisation et à la prise d'autonomie de l'enfant. Valoriser les compétences parentales. Rompre l'isolement social - prévenir les troubles de la relation parents-enfants. Prévenir la maltraitance et les phénomènes liès à l'exclusion.
Le partenariat	Mise à disposition de personnel pour le fonctionnement de l'équipement selon un calendrier prévisionnel annuel : Ville de Lannion : 5 personnes Conseil départemental : 5 personnes Association Domicile Action Trégor : 1 personne CMPEA (centre medico-psychologique des enfants et des adolescents: 1 personne
Gouvernance	Un comité de pilotage institutionnel Un comité technique

Tarifs	Gratuit
Fréquentation en 2014	57 familles, 69 enfants 6 enfants en moyenne par séance

Source Caf bilan 2014





SOUTIEN A LA PARENTALITE

Centre Social

DÉFINITION

Un centre social est un équipement de proximité (quartier, petite ville, canton...).

Animé par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

TYPE DE D'ACCUEIL ET DE PUBLIC

Ouvert à tous, quelque soit l'âge des personnes, quelles que soient leurs conditions économiques et sociales.

MISSIONS

Les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale sont :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale;
- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Cinq missions complémentaires des centres sociaux:

 Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations;

- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté;
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Mettre en oeuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles;
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

PERSONNEL

L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure. Le référent famille doit consacrer au moins un mi-temps à cette activité et être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3.

CADRE LÉGISLATIF

Circulaire Cnaf n°56-85 du 31 décembre 1985, Circulaire du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale du 12 mars 1986, Circulaire Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995, lettres circulaire Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n° 195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999, Circulaires n°07-2002 du 31 janvier 2002 et n°2012-13 de juin 2012

AGRÉMENT

L'agrément du projet social des centres sociaux est de la responsabilité du conseil d'administration de la caisse d'Allocations familiales, instance politique de la Caf.

FINANCEMENT

L'agrément accordé par le conseil d'administration de la Caf ouvre droit à des prestations de service sur fond Cnaf et, selon les politiques locales des Caf, à des subventions complémentaires financées sur la dotation d'action sociale. Les prestations de service Cnaf sont des prestations à la fonction; pour les centres sociaux elles contribuent au financement de l'animation globale et coordination et au projet « familles ». En 2015, elles s'élèvent au maximum à 63 342 euros pour la prestation animation globale et coordination et à 15 894 euros pour la prestation animation familles.



SOUTIEN A LA PARENTALITE

Centre Social L' "Horizon" - Lannion

	DESCRIPTION
Coordonnées	29 Boulevard d'Armor 22300 Lannion 02 96 48 75 08 centre.social.lannion@cnafmail.fr
Gestionnaire	Co-gestion Caf - Ville de Lannion
Communes desservies	Lannion
	ACCUEIL
Public	Tous publics
Horaires de l'accueil du public	Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Personnel	1 personne à l'accueil 1 animateur 1 responsable du centre 1 travailleur social
	MISSIONS
Missions principales	Etre à l'écoute des attentes des habitants Mettre en œuvre des activités Tisser du lien social, faire des projets, rendre accessible les services Permettre la rencontre entre les habitants Permettre des rencontres familiales ou amicales Accueillir les associations qui dynamisent les quartiers
Actions de parentalité	Actions pour favoriser le départ en vacances : Point information vacances, organisation de journées et de week end avec hébergement et encadrement. Accompagnement pour le départ en semaine de groupes autonomes ou le départs de familles à la semaine.
	Actions bien-être en lien avec l'association Nature et Création : les jeudis du bien être (sorties spa, massages, maquillage, yoga du rire)
	Projet chemins avec les familles, les écoles, les structures petite enfance: aménagement d'un sentier dans le cadre du réaménagement du quartier de Ker Uhel.
	Participation au projet : "petit gourmand deviendra grand"
	Mise en place des boites à livres.
	Espace parents sur le quartier de Ker Uhel et d' Ar Santé
	Des animations ponctuelles comme fêtes de quartiers, faites de la soupe, noël solidaires,



SOUTIEN A LA PARENTALITE

Espace de Vie Sociale

DÉFINITION

Un espace de vie sociale est un équipement de proximité qui contribue à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les centres sociaux. Les actions permettent le renforcement des liens sociaux et familiaux, des solidarités de voisinage et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

TYPE DE D'ACCUEIL ET DE PUBLIC

L'espace de vie sociale doit toucher tous les publics et à minima les groupes enfants-jeunes et les familles.

MISSIONS

Les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale sont :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale;
- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Un espace de vie sociale ne peut pas reposer sur une monoactivité. Ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire. Il peut s'agir :

- de soutien à la fonction parentale et de renforcement des relations intergénérationnelles;
- de renforcement des solidarités et des réseaux sociaux de proximité;
- d'appropriation de l'environnement et du cadre de vie ;
- de service facilitant l'organisation de la vie quotidienne ;
- d'inclusion et de socialisation.

PERSONNEL

Pas d'exigence particulière

CADRE LÉGISLATIF

circulaire Cnaf n°2012-13 de juin 2012

AGRÉMENT

L'agrément du projet social des espaces de vie sociale est de la responsabilité du conseil d'administration de la caisse d'Allocations familiales, instance politique de la Caf.

FINANCEMENT:

L'agrément accordé par le conseil d'administration de la Caf ouvre droit à des prestations de service qui contribuent au financement de l'animation locale (activités et emplois le cas échéant). En 2015, elles s'élèvent au maximum à 15 894 euros.



SOUTIEN A LA PARENTALITE

Espace de Vie Sociale La Compagnie Papier Théâtre - Plouaret

	DESCRIPTION	
Coordonnées	1 place Massignon - 22420 Le Vieux 02 96 38 87 07 cie.papiertheatre@free.fr www.ciepapiertheatre.fr	Marché
Gestionnaire	Association "Compagnie Papier Théâ	tre"
Communes desservies	Les communes de l'ex communauté	de communes de Beg ar C'hra
	ACCUEIL	
Public	Tous publics	
Horaires de l'accueil du public	Rue Massignon Le Vieux Marché Local "La quincaillerie" Plouaret	
Personnel	Plasticienne, intervenants, bénévoles	
MISSIONS		
Actions mettant en œuvre la parentalité	Ateliers de curiosité des grands et petits	Grand-parents, enfants, parents
	Sorties touristiques culturelles et intergénérationnelles (4 jour/an)	Parents, enfants, grand-parents
	Petit jardin artistique	Enfants, parents
Ouverture (pour les actions de parentalité)	Mercredi, samedi, pendant les vacan	ces scolaires



SOUTIEN A LA PARENTALITE

Médiation Familiale

DÉFINITION

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsablilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision - le médiateur familial - favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution.

TYPE DE D'ACCUEIL ET DE PUBLIC

Entretiens sur rendez-vous

La Médiation familiale s'adresse :

- aux parents en cas de séparation ou de divorce ;
- aux jeunes adultes et à leurs parents (recherche d'autonomie, choix de vie) ;
- aux grands parents et aux parents souhaitant établir ou entretenir des relations grands/parents/petits enfants;
- aux familles confrontées aux conséquences du vieillissement.

MISSIONS

Une médiation peut être organisée soit :

- sur demande spontanée avec l'accord des deux parties ;
- soit sur décision judiciaire après avoir recueilli l'accord des parties.

Les missions de la médiation familiale sont :

 une reprise du dialogue dans l'objectif de trouver des réponses individualisées prenant en compte l'intérêt de tous et en particulier des enfants; l'établissement d'un projet d'entente, acceptable et accepté par tous. Ce projet peut être appliqué comme tel par les parties ou homologué par un juge dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Les entretiens sont payants suivant un barême établi par la Caf en fonction des revenus.

PERSONNEL

Le médiateur familial est un professionnel qualifié doté de compétences en psychologie et en droit. Il est notamment formé à l'écoute et à la négociation entre les personnes.

CADRE LÉGISLATIF

Circulaire Cnaf nº 2014 – 017 du 30 avril 2014, loi autorité parentale du 4 mars 2002 et du divorce du 26 mai 2004

AGRÉMENT

Les médiateurs doivent être titulaires du diplôme d'Etat de médiateur familial.

DÉPENSES

Charges de personnel (85 % des charges)

RECETTES

Prestation de service Caf et Msa Médiation familiale Collectivités locales Conseil départemental Ministère de la justice

ACCUEIL SUR LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Centre social "L'horizon" 20 Bd d'Armor 22300 Lannion 02 96 48 75 08 2ème et 4ème mardi de chaque mois



SOUTIEN A LA PARENTALITE

Reaap

Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité

DÉFINITION

Le Reaap a pour objectif d'aider les parents à esquisser, notamment, des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité mais aussi face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

Ainsi, les acteurs du réseau doivent veiller à permettre aux parents d'être les éducateurs de leur enfant, en s'appuyant sur leur savoir-faire propre mais aussi sur leur aptitude à s'entraider pour ainsi leur redonner confiance dans leur capacité à assurer ce rôle parental.

Le Reaap doit s'inscrire dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la parentalité (associations, administrations, organismes de sécurité sociale, collectivités locales...).

COORDONNÉES

www.parents-cotesdarmor.org

REAAP

Le Reaap est animé à l'échelle départementale par un collectif de professionnels de la Caf, de l'inspection académique, du conseil Départemental, de l'Udaf



MISSIONS

La charte des Reaap pose ses fondements. Ceux-ci recouvrent quatre grands principes :

- Aider les parents en prenant appui sur leurs savoirs faire et ressources;
- Respecter les principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle. En vertu de ces principes, il convient de veiller à ce que les actions s'adressent à toutes les familles quelles qu'elles soient;
- Les parents sont les acteurs privilégiés des réseaux. Les professionnels interviennent en appui en apportant des compétences particulières (animation de groupes de paroles, appui technique aux parents engagés dans l'animation d'actions conseils ou orientation vers les dispositifs existants...);
- L'inscription du dispositif doit se faire dans une démarche partenariale tant au niveau de la réflexion que du développement des actions menées dans le cadre des Reaap.

CADRE LÉGISLATIF

Circulaire interministérielle n°1999/153 du 9 mars 1999 comportant en annexe la charte. Circulaire interministérielle n°2006/65 du 13 février 2006 Circulaire interministérielle n°2008/361 du 11 décembre 2008

RECETTES

Soutien aux projets parentalité (Caf fond parentalité, Conseil départemental, Ddcs pour les quartiers contrat de ville, collectivités)



INFORMATION DES FAMILLES

Mon enfant fr



DÉFINITION

Afin de faciliter la vie des parents, les Allocations familiales propose un site Internet dédié exclusivement à l'accueil des enfants et à la parentalité. Toutes les informations sur les solutions d'accueil existantes pour des enfants âgés de 0 à 12 ans partout en France, sont regroupées sur un seul et même site Internet.

Coordonnées	www.mon-enfant.fr
Les informations :	www.mon-enfant.fr offre un recensement de l'ensemble des modes d'accueil sur tout le territoire : • Accueil collectif : crèches collectives, haltes-garderies, multi-accueils ; • Accueil parental : structures gérées par une association de parents ; • Accueil familial : crèches familiales ; • Jardins d'enfants ; • Assistants maternels ; • Accueils de loisirs ; • Relais assistants maternels ; • Lieux d'accueil enfants-parents.
Comment ?	Un moteur de recherche qui permet d'effectuer : • Une recherche géographique pour visualiser tous les modes d'accueil disponibles dans son département, trouver la liste et les coordonnées des structures choisies près du domicile ou du lieu de travail. • Une recherche sélective pour trouver la liste des structures selon les critères souhaités : âge de l'enfant, commune, type d'accueil recherché, etc.
Le plus :	Un simulateur de tarification selon le mode de garde choisi. Il permet aux parents de calculer combien leur coûtera l'accueil en crèche de leur enfant en fonction de leur revenu, du nombre d'enfants à charge et, le cas échéant, de la présence d'un enfant en situation de handicap.

www.caf.fr



DÉFINITION

Un site internet pour la gestion des dossiers par les allocataires et les partenaires.

Coordonnées	www.caf.fr
Un espace allocataire « mon compte »	Permet à chaque allocataire via « mon compte » de gérer son espace personnel : • consultation de sa situation, de ses paiements, de ses demandes, • demandes en ligne: déclaration des ressources, demande d'attestation
Un espace local « ma caf »	Accessible avec le code postal : les informations de la Caf 22
	Contact des interlocuteurs locaux : les conseillers en développement social.
Un espace partenaire	Actualités de la Caf22 : • les subventions : le guide des aides aux partenaires, • les évolutions réglementaires, • les demandes d'habilitation Cafpro
« ma caf », rubrique Partenaires	Gestion de tous les équipements d'accueil : • téléchargement de dossiers de demandes de subventions, • téléchargement de fiches techniques d'informations, • téléchargement de dossiers à compléter pour le traitement des aides financières contractuelles



> Aleeh	> Adfaam	. Association départementale des familles d'accueil et des assistants maternels
> Amf	> Aeeh	.Allocation d'éducation enfant handicapé
 Cej	> Alsh	. Accueil de loisirs sans hébergement
 Caf	> Amf	. Association des maires de France
> CAMSPCentre d'action médico sociale précoce > CdsConseiller en développement social de la Caf > CesuChèque emploi service universel > ChCentre hospitalier > CiasCentre intercommunal d'action sociale > CIPEComité intercommunal de la petite enfance > CmafCaisse maritime des allocations familiales > CnafCaisse nationale des allocations familiales > DajeDispositif à l'accompagnement pour l'accueil du jeune enfant > DdcsDirection départementale de la cohésion sociale > DressDirection de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques > EajeEtablissement d'accueil du jeune enfant > EpciEtablissement public de coopération intercommunale > Etp	> Cej	. Contrat enfance jeunesse, entre la Caf et une collectivité territoriale
 CdsConseiller en développement social de la Caf CesuChèque emploi service universel ChCentre hospitalier CiasCentre intercommunal d'action sociale CIPEComité intercommunal de la petite enfance CmafCaisse maritime des allocations familiales CnafCaisse nationale des allocations familiales DajeDispositif à l'accompagnement pour l'accueil du jeune enfant DdcsDirection départementale de la cohésion sociale DressDirection de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques EajeEtablissement d'accueil du jeune enfant EpciEtablissement public de coopération intercommunale EtpEmploi temps plein EVS	> Caf	. Caisse d'Allocations familiales
 Cesu	> CAMSP	.Centre d'action médico sociale précoce
 Ch	> Cds	. Conseiller en développement social de la Caf
 Cias	> Cesu	.Chèque emploi service universel
 CIPE	> Ch	.Centre hospitalier
 CmafCaisse maritime des allocations familiales CnafCaisse nationale des allocations familiales DajeDispositif à l'accompagnement pour l'accueil du jeune enfant DdcsDirection départementale de la cohésion sociale DressDirection de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques EajeEtablissement d'accueil du jeune enfant EpciEtablissement public de coopération intercommunale EtpEmploi temps plein EVSEspace de vie sociale FepemFédération des particuliers employeurs ImajeIndicateur de mesure de l'accueil du jeune enfant InseeInstitut national de la statistique et des études économiques LaepLieu d'accueil enfant parent LICLannion Trégor communauté MAMulti-accueil MDDMaison du département MamMaison d'assistants maternels MamMaison d'assistants maternels MamhiqueModes d'accueil mutualisés en horaires atypiques MsaMutualité sociale agricole PajePrestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles PmiProtection maternelle et infantile PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 	> Cias	.Centre intercommunal d'action sociale
 Cnaf	> CIPE	.Comité intercommunal de la petite enfance
 Daje Dispositif à l'accompagnement pour l'accueil du jeune enfant Ddcs Direction départementale de la cohésion sociale Dress Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques Eaje Etablissement d'accueil du jeune enfant Epci Etablissement public de coopération intercommunale Etp Emploi temps plein EVS Espace de vie sociale Fepem Fédération des particuliers employeurs Imaje Indicateur de mesure de l'accueil du jeune enfant Insee Institut national de la statistique et des études économiques Laep Lieu d'accueil enfant parent LTC Lannion Trégor communauté MA Multi-accueil MDD Maison du département Mam Maison du département Mam Maison d'assistants maternels Mam Modes d'accueil mutualisés en horaires atypiques Msa Mutualité sociale agricole Paje Prestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles Pmi Protection maternelle et infantile Psej Prestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse Psu Prestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 	> Cmaf	.Caisse maritime des allocations familiales
 > DdcsDirection départementale de la cohésion sociale > DressDirection de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques > EajeEtablissement d'accueil du jeune enfant > EpciEtablissement public de coopération intercommunale > EtpEmploi temps plein > EVSEspace de vie sociale > FepemFédération des particuliers employeurs > ImajeIndicateur de mesure de l'accueil du jeune enfant > InseeInstitut national de la statistique et des études économiques > LaepLieu d'accueil enfant parent > LTCLannion Trégor communauté > MAMulti-accueil > MDDMaison du département > MamMoison d'assistants maternels > MamhiqueModes d'accueil mutualisés en horaires atypiques > MasMutualité sociale agricole > PajePrestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles > PmiProtection maternelle et infantile > PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse > Psu	> Cnaf	.Caisse nationale des allocations familiales
 > Dress Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques > Eaje Etablissement d'accueil du jeune enfant > Epci Etablissement public de coopération intercommunale > Etp Emploi temps plein > EVS Espace de vie sociale > Fepem Fédération des particuliers employeurs > Imaje Indicateur de mesure de l'accueil du jeune enfant > Insee Institut national de la statistique et des études économiques > Laep Lieu d'accueil enfant parent > LTC Lannion Trégor communauté > MA Multi-accueil > MDD Maison du département > Mam Maison d'assistants maternels > Mamhique Modes d'accueil mutualisés en horaires atypiques > Mam Mutualité sociale agricole > Paje Prestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles > Pmi Protection maternelle et infantile > Psej Prestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse > Psu Prestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 	> Daje	.Dispositif à l'accompagnement pour l'accueil du jeune enfant
 Eaje Etablissement d'accueil du jeune enfant Epci Etablissement public de coopération intercommunale Etp Emploi temps plein EVS Espace de vie sociale Fepem Fédération des particuliers employeurs Imaje Indicateur de mesure de l'accueil du jeune enfant Insee Institut national de la statistique et des études économiques Laep Lieu d'accueil enfant parent LTC Lannion Trégor communauté MA Multi-accueil MDD Maison du département Mam Maison d'assistants maternels Mamhique Modes d'accueil mutualisés en horaires atypiques Msa Mutualité sociale agricole Paje Prestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles Pmi Protection maternelle et infantile Psej Prestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse Psu Prestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 	> Ddcs	Direction départementale de la cohésion sociale
 Epci	> Dress	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
 Etp	> Eaje	.Etablissement d'accueil du jeune enfant
> EVS	> Epci	.Etablissement public de coopération intercommunale
 FepemFédération des particuliers employeurs ImajeIndicateur de mesure de l'accueil du jeune enfant InseeInstitut national de la statistique et des études économiques LaepLieu d'accueil enfant parent LTCLannion Trégor communauté MAMulti-accueil MDDMaison du département MamMaison d'assistants maternels Mamhique Modes d'accueil mutualisés en horaires atypiques MsaMutualité sociale agricole PajePrestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles PmiProtection maternelle et infantile PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 	> Etp	.Emploi temps plein
 ImajeIndicateur de mesure de l'accueil du jeune enfant InseeInstitut national de la statistique et des études économiques LaepLieu d'accueil enfant parent LTCLannion Trégor communauté MAMulti-accueil MDDMaison du département MamModes d'accueil mutualisés en horaires atypiques MsaMutualité sociale agricole PajePrestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles PmiProtection maternelle et infantile PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 	> EVS	.Espace de vie sociale
 Insee	> Fepem	.Fédération des particuliers employeurs
 LaepLieu d'accueil enfant parent LTCMulti-accueil MAMulti-accueil MDDMaison du département MamModes d'assistants maternels MamhiqueModes d'accueil mutualisés en horaires atypiques MsaMutualité sociale agricole PajePrestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles PmiProtection maternelle et infantile PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 	> Imaje	.Indicateur de mesure de l'accueil du jeune enfant
 LTCLannion Trégor communauté MAMulti-accueil MDDMaison du département MamModes d'assistants maternels MamhiqueModes d'accueil mutualisés en horaires atypiques MsaMutualité sociale agricole PajePrestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles PmiProtection maternelle et infantile PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 	> Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
 MA	> Laep	Lieu d'accueil enfant parent
 MDDMaison du département MamMaison d'assistants maternels MamhiqueModes d'accueil mutualisés en horaires atypiques MsaMutualité sociale agricole PajePrestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles PmiProtection maternelle et infantile PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 	> LTC	.Lannion Trégor communauté
 MamMaison d'assistants maternels MamhiqueModes d'accueil mutualisés en horaires atypiques MsaMutualité sociale agricole PajePrestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles PmiProtection maternelle et infantile PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 		
 MamhiqueModes d'accueil mutualisés en horaires atypiques MsaMutualité sociale agricole PajePrestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles PmiProtection maternelle et infantile PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 		
 MsaMutualité sociale agricole PajePrestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles PmiProtection maternelle et infantile PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 	> Mam	.Maison d'assistants maternels
 PajePrestation accueil du jeune enfant, aide financière Caf versée aux familles PmiProtection maternelle et infantile PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements 	> Mamhique	. Modes d'accueil mutualisés en horaires atypiques
> PmiProtection maternelle et infantile > PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse > PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements		
> PsejPrestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse > PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements		
> PsuPrestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements	> Pmi	.Protection maternelle et infantile
a accueil du Jeurie emant	> Psu	. Prestation de service unique, aide financière Caf versée aux établissements d'accueil du jeune enfant
> ReaapRéseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents	> Reaap	.Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents
> RpamRelais parents assistants maternels	> Rpam	.Relais parents assistants maternels
	> Sivu	.Syndicat intercommunal à vocation unique
> SivuSyndicat intercommunal à vocation unique	> UDAF	.Union départementale des associations familiales
> SivuSyndicat intercommunal à vocation unique		
SivuSyndicat intercommunal à vocation uniqueUDAFUnion départementale des associations familiales		





La Caf des Côtes d'Armor a pris un engagement fort envers l'enfance, la jeunesse et l'accompagnement à la parentalité :

Missions 1 et 2 du schéma directeur des politiques familiales et sociales pour la Caf des Côtes d'Armor pour la période 2013-2017 :

Mission 1

AIDER LES FAMILLES À CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE, VIE FAMILIALE ET VIE SOCIALE

> L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Soutenir le développement d'une offre d'accueil diversifiée, individuelle et collective,
- réduire les disparités territoriales,
- renforcer l'accès des familles en situation de vulnérabilité.

> L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

- Animation du réseau des Relais parents assistantes maternelles,
- accompagnement individualisé par les assistantes sociales.

> LES ACCUEILS DE LOISIRS - ALSH

- Accompagner la réforme des rythmes éducatifs,
- veiller à l'accessibilité des services,
- soutenir les projets portés par les adolescents.

Mission 2

SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FACILITER LES RELATIONS PARENTS ET ENFANTS

> L'INFORMATION ET LE SOUTIEN DES PARENTS

- Proposer une information au plus proche des parents,
- faciliter les actions à l'initiative de parents, d'associations, de collectivité,
- soutenir les parents en cas de difficulté.

> LES ESPACES D'ACCUEIL POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS

 Accompagner les porteurs de projets de lieux d'accueil enfants parents, de ludothèques...

> L'ACCOMPAGNEMENT LORS D'UNE SÉPARATION OU D'UN ÉVÈNEMENT

- Préserver l'intérêt de l'enfant avec la médiation familiale et les espaces rencontre,
- accompagnement individualisé par les assistantes sociales.

> ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ

• Soutenir les porteurs de projets.

> L'AIDE AUX VACANCES FAMILIALES

• Faciliter le départ en vacances.